
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 20 février 2023

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPY – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Katia DUBOUCHET – Mme Morgane GUILLAS – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Lucie MASTROLORITO –

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Antoinette BUTET – (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)

M. Frédéric VERMEULIN – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Marwa ABDELLI – (pouvoir à Mahrez BENHADJ)

M. Prosper KABALO – (pouvoir à Loïc CHABRIER)

Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Emilie PROST)

M. Marc GIOUSE

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer le conseil municipal. Je salue également l'ensemble du public qui est présent dans la salle. Il s'agit de notre premier conseil municipal pour cette année 2023.

Comme nous avons eu l'occasion de le faire via notre carte de vœu, via notre cérémonie des vœux, je veux redire toute notre gratitude envers les Villeurbannaises et Villeurbannais au service de notre ville. J'ai souvent l'occasion de l'indiquer, je pense que sans cet engagement, les élus que nous sommes, quelle que soit notre place dans cette assemblée, ne pourrions pas grand-chose.

Je voulais également remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de notre soirée des vœux à la salle Raphaël de Barros, nous avons la volonté que ce soit un moment festif, à la fois solennel, mais ouvert à toutes et tous. Cela a été, de l'avis de beaucoup de participants, une belle réussite, donc merci à toutes les équipes qui y ont participé !

C'est aussi notre premier Conseil municipal post-capitale française de la culture, avant on disait post-Covid, mais je préfère la première référence. C'est une année 2023 qui sera marquée par le lancement de chantiers importants, nous allons le voir dans l'ensemble des rapports qui seront présentés ce soir. Des chantiers qui permettent de nouvelles infrastructures d'intérêt général, de se mettre en place progressivement, je pense, bien évidemment au tramway, mais pas que. Il y a aussi des chantiers qui vont d'abord déranger les habitants avant de leur faciliter la vie quotidienne.

J'espère que nous pourrons compter sur la compréhension de chacun, en tout cas sachez que nous sommes, avec les services, très mobilisés sur le fait que l'information et la communication soient les plus fiables possibles pour permettre à tout le monde d'anticiper ces évolutions dans notre ville. Notamment sur les conditions de circulation. Je ne pense pas que cela pourra éviter des baffes et des engueulades, si vous me permettez l'expression, mais cette vigilance est partagée avec l'ensemble des partenaires métropolitains, qu'ils soient collectivités ou syndicats mixtes en responsabilité d'intervention sur le territoire de la ville de Villeurbanne.

C'est aussi une année 2023 avec la mise en œuvre d'un certain nombre de projets du plan de mandat, ou l'aboutissement de projets qui ont été lancés par les équipes précédentes. C'est une année qui sera marquée par un certain nombre de réceptions de projets, je pense à des lieux de vie de solidarité vers Croix-Luizet avec le château, mais je pense aussi à un lieu de solidarité autour de l'alimentation avec l'Archipel. Des projets concrets dont nous allons parler dans les rapports à venir sur Territoire Zéro Chômeur aux Brosses, un nouvel équipement culturel et associatif à la Soie avec le CCO La Rayonne dont on a célébré l'anniversaire.

Je dis « nous » puisque tous les courants de cette assemblée étaient représentés à cet événement. Une nouvelle école sera livrée à la Soie avec l'école définitive de Simone Veil qui sera livrée en septembre avec un établissement de petite enfance également.

Des investissements à Chamagnieu, notamment avec la réhabilitation de l'Orangerie, des investissements dans le cadre de vie, dans le fonctionnement quotidien de la ville avec une mise en place de la création d'une brigade « cadre de vie » grâce à une évolution du stationnement payant, nous y reviendrons.

Nous avons un ordre du jour assez dense et qui reflète bien l'état d'avancement du mandat de cette équipe municipale. Je voudrais aussi saluer un départ et une arrivée. Aucun des deux n'est là, mais nous devons tout de même l'acter, car nous allons délibérer.

Je salue le départ de Mariano BERON-PEREZ, non pas que je m'en félicite, mais je veux saluer la qualité de son travail sur ce mandat. Et à distance, parce que je suis sûr qu'il n'a pas encore complètement coupé le cordon, je l'ai reçu la semaine dernière, en profiter pour le remercier et lui souhaiter le meilleur pour lui et sa famille puisque c'est un choix familial qui l'a conduit à nous quitter.

Je salue également Marc GIOUSE qui, si le rapport a été adopté par notre assemblée, est le suivant sur la liste des élus en 2020 et qui devrait donc intégrer le Conseil municipal. Il est excusé aujourd'hui, car il n'avait pas prévu qu'il pourrait à un moment siéger à ce Conseil municipal, il avait un engagement de longue date. Il devrait être là au prochain conseil et siégera dans le rang du groupe VIE, mais nous aurons un rapport pour l'aborder.

Au sein de l'administration, quelques mouvements à venir, d'abord l'arrivée de Christophe MARTEAU en tant que nouveau Directeur Général Adjoint, DGA, en charge de l'éducation qui succèdera – si c'est possible – à notre Directrice générale des Services, Fanny CARISÉ. En tout cas il aura la lourde tâche de prendre les fonctions qu'elle occupait précédemment.

On annonce aussi puisqu'il l'a fait dans différentes réunions, le départ de Bernard SEVEAUX, notre DGA culture et jeunesse, qui a fait valoir ses droits à la retraite au mois de mai prochain. Il a considéré que partir juste après capitale française de la culture c'était un bon moment pour lui. Mais nous aurons l'occasion de lui dire tout le bien que l'on pense de son action d'ici le mois de mai.

Voici les deux évolutions concernant la Direction générale au sein de notre ville. Je voudrais aussi revenir sur ce Conseil qui se tient quelques jours après le terrible séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie, le bilan de ce drame historique est chaque jour un peu plus lourd. On ne peut pas, aujourd'hui, stabiliser un chiffre, mais nous savons que les décès se comptent en dizaine de milliers. L'OMS estime par ailleurs que 26 millions de personnes pourraient avoir été touchées en Turquie et en Syrie, dont 5 millions de personnes vulnérables. Ce sont des chiffres qui donnent le vertige et qui donnent à voir l'ampleur de cette catastrophe violente qui a touché ces deux pays.

Après l'aide d'urgence sur place quelques heures après le séisme, c'est toute une région qui se retrouve dans une situation d'urgence vis-à-vis des besoins les plus élémentaires et une délibération, un rapport, visant à attribuer une subvention à deux regroupements d'association humanitaire a été inscrit à l'ordre du jour.

Je vous propose en signe de recueillement, en hommage à toutes les victimes du tremblement de terre et en solidarité avec les populations qui se retrouvent dans des situations de survie extrêmement difficiles, que nous observions 1 minute de silence que nous ferons après le morceau de musique. Pour introduire ce moment, j'ai laissé Monsieur LAMANTIA complètement libre, il nous a proposé la *Sarabande* en ré mineur de Haendel, qui est une musique, m'a-t-il dit, tout en recueillement et en simplicité.

Merci à Monsieur LAMANTIA d'introduire cette minute de silence par cette *Sarabande* en ré mineur.

(Une musique est jouée à l'orgue.)

M. LE MAIRE.- Notre Conseil municipal est réuni aujourd'hui en présentiel et avec le public, comme tous les Conseils de ce mandat, celui-ci est retransmis en direct sur le site internet de la ville. Je vais demander à M. GARABEDIAN de bien vouloir procéder à l'appel, s'il vous plaît.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler, je vous remercie de bien vouloir la signer.

La prochaine date du Conseil municipal, le lundi 3 avril 2023 à 17 heures dans ce même lieu. Avant de commencer cette séance publique du Conseil municipal, je dois vous demander l'autorisation d'inscrire la délibération 101 à notre ordre du jour. Elle concerne le tarif de stationnement payant afin que cela fasse l'objet d'un rapport à notre Conseil municipal. Est-ce que vous nous autorisez à ajouter ce rapport 101, qui viendra juste avant le rapport 47 ?

Pour l'instant il s'agit juste d'une demande d'autorisation d'inscription à l'ordre du jour, bien sûr, ce rapport sera ensuite présenté si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des questions préalables avant que je mette l'approbation de l'inscription à l'ordre du jour de ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

(Il n'y en a pas.)

Notre assemblée approuve l'inscription à l'ordre du jour du rapport 101 sur lequel nous reviendrons dans le déroulé.

- Approuvé à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous allons également procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022, y a-t-il des remarques concernant cet ordre du jour ? *(Pas de remarque.)*

S'il n'y en a pas, je mets ce PV aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Approuvé à l'unanimité -

1. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L21-22-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

M. LE MAIRE.- Nous allons pouvoir entrer dans le reste de l'ordre du jour concernant ce Conseil municipal. Le premier rapport est le 59, compte rendu des décisions qui sont prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général. Je n'ai pas de demandes d'intervention, je propose de mettre ce compte rendu aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Approuvé à l'unanimité -

2. INSTALLATION ET DÉSIGNATION DE MARC GIOUSE AU SEIN DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT URBAIN, CADRE DE VIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (DUCVTE)

M. LE MAIRE.- Le deuxième rapport est celui de l'installation et de la désignation de Marc GIOUSE, que j'ai évoqué dans mon introduction pour remplacer Mariano BERON-PEREZ. Il y a une demande d'intervention du groupe Communiste Républicain, je donne la parole à Muriel BETEND.

Mme BETEND.- Je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, juste quelques mots de l'ensemble Communiste de Villeurbanne pour remercier et saluer notre camarade, Mariano. Il a déménagé pour des raisons familiales et professionnelles et a donc pris la décision de quitter ses fonctions en vertu de la charte des élus que nous avons adoptée en début de mandat.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à militer avec lui pendant cette première partie de mandat. Son métier d'assistant maternel et sa situation de jeune papa lui apportaient une double expertise sur la question de la petite enfance qu'il a tenu à partager avec nous. Nous retiendrons en particulier sa détermination et son respect des principes.

Nous lui souhaitons une bonne continuation tout en souhaitant la bienvenue à son successeur, Marc GIOUSE.

M. LE MAIRE.- Merci, je vais mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT.E.S AU SEIN D'ORGANISMES ET INSTANCES MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport n° 1, avec un certain nombre d'évolutions liées à ces mouvements qui vous sont présentés. Je n'ai pas de demande d'intervention, je propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- - Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs ne participent pas au vote -

4. MOYENS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ELU.E.S

M. LE MAIRE.- Le rapport 62, moyens affectés aux groupes d'élu.e.s. Je n'ai pas de demande d'intervention non plus, donc je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. REMOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELU.E.S MUNICIPaux

M. LE MAIRE.- Le rapport 17 sur le remboursement des frais de mission. Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons sur une série de rapports Garantie d'emprunt pour différents bailleurs sociaux. Si j'ai bien compris ce que l'on m'a indiqué, j'ai une demande d'intervention des écologistes à la fin de la présentation de l'ensemble des rapports. Est-ce bien cela ? *(On lui confirme).*

Je demande à M. BOCQUET qui est le rapporteur de l'ensemble de ces rapports 11, 12, 13, 15, 40, 18 et 14 de bien vouloir les présenter succinctement.

M. BOCQUET.- Ce sont des délibérations classiques de garantie d'emprunt, je propose de répondre aux questions s'il y en a.

M. LE MAIRE.- Puisqu'il y a une demande d'intervention à la fin de la présentation du rapport 14, je propose que cette demande ait lieu et ensuite je ferai voter chaque rapport individuellement. La parole est à Monsieur DEBBECHE.

M. DEBBECHE.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Dans son rapport de l'année 2022, la fondation Abbé-Pierre a présenté l'état de la crise du logement amplifiée par la crise sanitaire conduisant des pans entiers de la population à des situations de précarité économiques, sanitaires, alimentaires.

Je cite la fondation Abbé-Pierre : « En sept ans, la demande de logement social a progressé cinq fois plus vite que le nombre de ménages et deux fois plus vite que le nombre de logements sociaux pour atteindre 2,2 millions de ménages en attente. Notre pays accuse un besoin d'au moins 400 000 logements sociaux par an pendant au moins dix ans pour rattraper le retard. »

Les garanties d'emprunt, objets de quelques délibérations qui nous sont soumises ce soir, comme à quasiment chaque Conseil municipal, constituent un des leviers de la production de la réhabilitation du logement social. Ils sont garantis par la ville à hauteur de 15 % et la métropole à hauteur de 85 %. En contrepartie, les deux collectivités bénéficient de réservations de logements.

Villeurbanne a toujours soutenu la production de logement social avec 28,9 % de logements sociaux, notre ville reste en conformité avec la loi SRU ce dont nous nous félicitons. Mais au regard de la sociologie villeurbanaise, il s'agit non seulement d'aller plus loin quantitativement, mais d'agir pour répondre au défi qualitatif des besoins en logements accessibles et économiquement pour les publics touchés par la précarité, le handicap, la précarité énergétique.

Ceci sans oublier les ménages en surpeuplement dont la crise du Covid nous rappelle la pénible réalité d'un logement exigu pour une famille nombreuse avec ou sans enfant.

C'est pourquoi en garantissant les emprunts, nous devons rester vigilants pour combler le déficit en grands logements pas chers dans notre ville. Concrètement, il s'agira au moins d'appliquer à la lettre la règle du PLUH, de 1 T5 par 10 logements produits et tâcher de combler à terme le déficit en grands logements dans l'offre existante.

C'est un défi de taille qui ne sera pas relevé en un jour, mais une condition pour agir contre la souffrance des familles en demande de mutation dans leur logement exigü. Formuler ce souhait ne nous empêche pas de voter pour ces délibérations et la présente. Merci.

M. LE MAIRE.- M. BOCQUET, nous allons dire que c'est une intervention de circonstances. Ce n'est pas pour la déqualifier, c'était extrêmement intéressant, mais du coup ils se sont saisis des garanties d'emprunt. Je pense que vous partagez ces propos. Si vous me le permettez, M. DEBBECHE, on me précise que le taux de solde logement pour 2022 est de 28,9 maintenant. Cela progresse donc encore.

Je vous propose, à la suite de cette intervention qui n'appelait pas forcément de réponse, de mettre ces rapports successivement aux voix.

6. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS AU 141-147, RUE LEON BLUM À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 11, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

7. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS AU 21 A 25, RUE GEOFFRAY À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 12, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

8. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS AU 75-83, RUE DE FONTAINIÈRE À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 13, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 7 LOGEMENTS DESTINÉS A LA COLOCATION ÉTUDIANTE, SITUÉS 1, RUE CHARRIN À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 15, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

10. GARANTIE D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT – FINANCEMENT DU PROGRAMME DE LOCATION-ACCESSION « L'AUTRE TOIT », 20 LOGEMENTS SITUÉS À L'ANGLE DES RUES HENRI LEGAY ET ALFRED DE MUSSET À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 40, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Situation de dépôt: Ikhlef CHIKH, Melouka HADJ-MIMOUNE.

- Adopté à l'unanimité -

11. GARANTIE D'EMPRUNT RHÔNE SAÔNE HABITAT – SOUTIEN À LA REPRISE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DE 10 LOGEMENTS AU 33-35, RUE FREDERIC MISTRAL ET 12 LOGEMENTS 229, RUE FRANCIS DE PRESSENSE À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 18, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Situation de dépôt: Ikhlef CHIKH, Melouka HADJ-MIMOUNE.

- Adopté à l'unanimité -

12. GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA D'HLM – ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS AU 30, RUE DES ALLIÉS À VILLEURBANNE

M. LE MAIRE.- Rapport 14, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

13. GARANTIE D'EMPRUNT SAS GRATTE-CIEL DÉVELOPPEMENT – ACQUISITION DE SURFACES COMMERCIALES SUR L'ÎLOT I DE LA ZAC GRATTE-CIEL

M. LE MAIRE.- Rapport 20, j'ai plusieurs situations de dépôts, je ne l'ai pas mentionné sur les deux autres rapports, mais le service d'assemblée le mettra. Une situation de dépôt sur le rapport 20, Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ MIMOUNE, Antoine PELCÉ, Agnès THOUVENOT.

Je n'ai pas de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

14. REMISES GRACIEUSES DE DETTES

M. LE MAIRE.- Rapport 52, je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

15. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Rapport 98, je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

16. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – BATIGERE – 5 RUE FLACHET - Mme Melouka HADJ MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Rapport 24, je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

17. APPROBATION DE LA CRÉATION ET DU PROJET DE STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) MÉTROPOLE DE LYON AMÉNAGEMENT CONSTRUCTION – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE VILLEURBANNE - RECTIFICATIF

M. LE MAIRE.- Rapport 63, je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ?

Mme PROST.- C'est dans la continuité du rapport du dernier Conseil, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette précision concernant votre vote. C'est bon pour le service des assemblées ? Très bien.

- Adopté à l'unanimité-

- Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs s'abstiennent -

18. SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) : PRÉSERVATION DES GRATTES-CIEL DANS LE PATRIMOINE MUNICIPAL, PÉRENNISATION DE LEUR VOCATION SOCIALE ET CRÉATION D'UNE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Rapport 66, avec des évolutions à venir, c'est M. BOCQUET qui rapporte, je vais lui laisser la parole pour présenter ce rapport avant de donner la parole aux différents intervenants.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a un caractère assez exceptionnel puisqu'elle a pour objet l'avenir de ce qui est désormais la signature de Villeurbanne, les Gratte-Ciel avec la triangulation des deux beffrois des logements et celui de l'Hôtel de Ville. C'est un sujet important à plusieurs égards, d'abord par le volume foncier qui est concerné, le nombre de logements également qui en font un objet structurel dans la politique publique municipale.

Il y a aussi la dimension symbolique. Pourtant, cette délibération n'est pas encore structurante, car il s'agit essentiellement d'une information, mais il nous paraissait extrêmement important de mettre cette information au débat public le plus rapidement possible compte tenu son caractère structurant pour l'avenir des Gratte-Ciel.

On informe, ici, l'ensemble des élus et à travers eux et le public l'ensemble des Villeurbannais, d'une réflexion en cours de notre côté sur des considérations qui sont plutôt techniques, juridiques, sur ce que l'on va faire des Gratte-Ciel une fois le bail emphytéotique terminé.

Je vais rappeler brièvement la situation, comment on en arrive là et pourquoi elle pose un certain nombre de questions. La situation est liée au fait que le bail emphytéotique qui lie la SVU aux Gratte-Ciel prend fin en 2030. Il avait déjà été renouvelé pour la dernière fois dans les années 90 et la durée maximale d'un bail étant de 99 ans, il ne peut pas être renouvelé une nouvelle fois. Ce qui veut dire que potentiellement, la gestion du patrimoine des Gratte-Ciel reviendrait à la charge directe de la Ville.

Je pense que l'on sera tous d'accord sur le fait que la Ville n'a pas vocation à assumer le rôle de régie locative pour près de 1 500 logements. Elle n'en a d'ailleurs pas forcément les métiers au sein de ses équipes et de ses ressources humaines. En revanche, il y a un enjeu fort à sécuriser ce patrimoine auquel nous sommes tous attachés et à pérenniser la vocation sociale de ces logements en centre-ville, ainsi que les commerces en rez-de-chaussée.

C'est pourquoi on a décidé d'explorer plusieurs hypothèses sur la manière d'anticiper cette fin de bail. Et en particulier, une hypothèse qui nous semble pour le moment privilégiée, même si l'on continue les études, qui est celle qui consiste à prendre appui sur la SVU en anticipant la fin de bail et en procédant à un potentiel transfert des propriétés des Gratte-Ciel à la SVU qui reste un outil sous contrôle municipal à plus de 70 %.

L'histoire des Gratte-Ciel se raconte de deux manières, on retient souvent la première qui consiste à insister sur la dimension de l'ambition politique forte, incarnée par un maire visionnaire, le volontarisme d'une ville qui s'affirme contre sa grande sœur et qui assure à sa population industrielle en croissance exponentielle les moyens de se loger et d'avoir accès à des services élémentaires de soin, d'hygiène, de solidarité ainsi que de culture. On insiste aussi sur la prouesse technique et le choix singulier de densifier par la hauteur pour offrir des habitations bon marché.

L'autre manière de raconter cette histoire est peut-être moins héroïque, encore que, c'est de voir les enchevêtrements et la capacité des acteurs à saisir des opportunités, foncières notamment, à se défaire d'un certain nombre de contraintes, à profiter d'évolutions législatives et réglementaires et de réinventer l'urbain dans l'interstice du souhaitable et du possible. Ce sont les opportunités foncières à l'époque qui étaient liées à la fermeture de la compagnie d'application mécanique, ce sont des schémas techniques à l'instar du plan chalumeau et d'une vision urbaine qui structurait alors le futur Grand Lyon en axe et en radial. Que l'on devine encore dans les schémas urbains d'aujourd'hui, et ce sont de nouveaux textes qui permettent aujourd'hui l'avènement des sociétés d'économie mixte.

La SVU est créée à l'époque grâce à ce texte qui permet d'assurer un financement autonome, elle permet surtout à la municipalité de ne pas engager ses ressources publiques et d'aller chercher des fonds privés au bénéfice d'un projet municipal. Un montage inédit qui permet le financement à la fois des logements, mais aussi de l'Hôtel de Ville et du palais du travail, ces deux derniers devenant immédiatement des propriétés de la Ville.

C'est aussi la construction des immeubles qui permettent à la SVU, une fois les emprunts remboursés, de bénéficier des locations pour poursuivre son activité. Cette réalité des années 30, qui conjugue volontarisme politique très affirmé avec une mise en œuvre très pragmatique dans la réalisation des Gratte-Ciel, elle peut nous inspirer dans les opérations à venir et elle traduit assez bien la manière et la posture avec laquelle on aborde la fin du bail emphytéotique.

Dans notre délibération, on met à jour les mêmes mécanismes. Là aussi, il y a des évolutions réglementaires et je citerai notamment celles plutôt contraignantes de la loi Élan de 2018. Il y a une opportunité liée à l'évolution de la SVU sur de nouvelles missions et de nouveaux métiers, et une opportunité qui est un risque à la fois, avec la fin du bail.

Un certain nombre de circonstances qui nous oblige à prendre une décision forte pour l'avenir. Il nous a semblé utile de faire ce point d'étape et de donner à voir en toute transparence l'état de notre réflexion, les hypothèses ouvertes, celles que nous avons refermées et pourquoi, et le fait que l'on ait identifié au milieu de cela une opportunité assez incroyable de bénéficier d'un levier d'investissement pour constituer de nouvelles réserves sur l'ensemble du territoire.

On vous donne le calendrier afin que tous ceux qui souhaitent contribuer à la réflexion puissent le faire. Nous ouvrons le débat dès aujourd'hui et je remercie le fait que l'ensemble des groupes interviendra directement ou indirectement. Du fait de son importance, il va de soi que bon nombre de services internes à la Mairie vont être sollicités. La direction de l'urbanisme, de la vie économique, des affaires juridiques, financières, etc., quasiment toutes les directions indirectement.

On a fait le choix aussi de s'adjoindre des services externes avec des prestataires pour nous accompagner afin d'étoffer les compétences et l'intelligence collective. L'ambition est plurielle, mais je pense qu'elle peut se résumer ainsi : être fidèle à l'histoire de notre ville.

Être fidèle à l'histoire de notre ville cela passe par pérenniser le patrimoine de la ville de Villeurbanne, sécuriser la vocation sociale des logements du centre-ville, et à s'assurer un levier financier via la SVU de pouvoir reproduire des missions similaires à celles des Gratte-Ciel en 1930, afin de laisser le même héritage aux futures équipes, mais surtout aux futurs Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a deux demandes d'intervention, d'abord pour le groupe Villeurbanne Progressiste, avec Madame PROST.

Mme PROST.- Merci. Monsieur le Maire et chers collègues, en effet, cette délibération nous invite tous collectivement à nous interroger sur l'avenir du quartier des gratte-ciel, et plus largement sur la vision que nous souhaitons porter en matière de logement et de foncier sur Villeurbanne.

Avec la fin du bail emphytéotique liant la ville à la SVU, une opportunité de revoir le modèle actuel s'ouvre à nous. La délibération précise les différents cas de figure que nous pourrions envisager.

La reprise du patrimoine par la ville semble lourde de conséquences et impliquerait une mission supplémentaire en tant que bailleur que la ville n'a pas nécessairement ni les moyens ni la vocation à avoir.

Renouveler le bail semble la solution la plus classique, mais avec le risque de voir un opérateur autre que la SVU aux manettes. Si cela n'est pas nécessairement une mauvaise chose, l'avantage de la SVU est qu'elle est une Société d'économie mixte, dont la ville est actionnaire majoritaire.

Enfin, la troisième option qui nous est suggérée comme étant celle à retenir, est celle de permettre l'intégration du patrimoine à la SVU.

Si cela semble en effet maintenir une gestion similaire à celle de la SVU actuellement, cette solution pose tout de même la question de l'évolution du capital de la SVU. Car nous perdriions tout intérêt à maintenir la SVU aux manettes, si au final Villeurbanne ne restait pas l'actionnaire principal de cette dernière.

Par ailleurs, nous souhaiterions connaître la faisabilité d'une solution « mixte », qui combinerait plusieurs des possibilités évoquées. Cela pourrait peut-être alléger certains effets négatifs, mais nécessiterait une division du patrimoine à étudier.

Quoi qu'il en soit, c'est un sujet complexe qui nécessite du temps de réflexion et nous ne pouvons que nous réjouir que vous preniez le sujet au sérieux pour d'ores et déjà, poser les bases de cette évolution.

Nous attendrons donc le calendrier à venir, et nous suggérons d'y intégrer la tenue d'une commission générale, afin de pouvoir détailler plus amplement toutes les solutions possibles avec leurs atouts et inconvénients.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, j'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité : Génération.s, Communistes Républicains, Villeurbanne Insoumise,

Ensemble, Socialistes, Citoyens et Citoyennes Villeurbannais Villeurbannaises, les Écologistes, avec Madame Caroline ROGER-SEPI.

Mme ROGER-SEPPI.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération soumise au vote du Conseil municipal ce soir nous permet de mettre en lumière la société villeurbannaise d'urbanisme qui sera prochainement centenaire. Bientôt 100 ans qu'un certain maire, visionnaire, Lazare GOUJON, a entrepris l'une des rares utopies socialistes réalisées, la construction d'un centre-ville totalement précurseur, un geste urbain, architectural, politique, qui s'inscrit durablement dans notre ville, les Gratte-Ciel.

1 500 logements sociaux, des équipements à vocation sportive, sociale, culturelle, des commerces en pied d'immeuble dont la SVU assurera la gestion et en son centre le nouvel Hôtel de Ville où nous siégeons encore ce soir. Lazare GOUJON, médecin, maire socialiste hygiéniste, voulait que les ouvriers de la région lyonnaise soient logés et puissent bénéficier de tout le confort, quittent leurs logements insalubres, vecteurs de maladies qui constituaient à l'époque la majorité des habitations pour aller dans des appartements modernes, fonctionnels, dans des immeubles avec une vraie signature architecturale. Construits par la coopérative ouvrière si justement appelée : l'Avenir.

Pour mener à bien ce projet gigantesque et lever les fonds nécessaires aux constructions, Lazare GOUJON créa une société publique, la SVU. Il sut convaincre des acteurs économiques d'y mettre des fonds bien avant l'heure des partenariats publics, privés d'aujourd'hui. L'innovation dans le modèle économique est venue compléter l'innovation architecturale et urbaine.

Depuis presque 100 ans, la SVU est un outil de la ville pour gérer les logements et commerces du centre-ville. Elle contribue à faire battre le cœur de notre commune avec de manière tout aussi précurseur, la mise en place d'un management de centre-ville. La SVU a rénové plusieurs fois les immeubles de logement et lien avec l'architecte des bâtiments de France, car les Gratte-Ciel sont un site patrimonial remarquable.

La SVU est aussi un bon outil de gestion des commerces actuels et des futurs commerces de l'avenue Barbusse prolongée. Avec ces magasins de proximité, de qualité, les Gratte-Ciel sont identifiés comme un quartier commerçant agréable et plein d'avenir. La SVU, en tant qu'outil public, permet de maîtriser la stratégie commerciale, les types de commerce, les enseignes.

Ainsi, confier à la SVU la gestion des commerces qui s'implanteront dans la ZAC permet d'accompagner les porteurs de projet et de définir des objectifs publics en termes commerciaux et urbains, loin des seules logiques privées que peuvent avoir les gestionnaires de centres commerciaux comme on en connaît ailleurs dans la métropole.

Afin d'envisager cet avenir, et être fidèles à l'histoire de notre ville, il est temps d'anticiper la fin du bail emphytéotique arrivant à son terme prochainement tout en restant largement majoritaire de la future entité. Car il faut garder la maîtrise publique de ce patrimoine. Gageons que les 100 prochaines années continuent de faire vivre, avec autant de succès, les gratte-ciel agrandis, en y confortant la place du logement accessible à tous, en y développant une ville culturelle et sociale de qualité, avec des commerces et services de proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Oui, d'abord je constate avec plaisir, même si je n'en doutais pas que l'on partage tous ici, dans cette assemblée, le même attachement à ce patrimoine. Ainsi que les mêmes points de vigilance sur le devenir des Gratte-Ciel. Je crois que cette sensibilité vis-à-vis de ces Gratte-Ciel va être déterminante dans la manière dont nous allons travailler le sujet, notamment collectivement, en bonne intelligence, avec l'ensemble des élus et avec la population.

Vous évoquez les différents scénarios et expliquez pourquoi certains ne sont pas bons, vous ouvrez la voie d'une solution mixte. Je ne suis pas sûr à ce stade de bien voir en quoi elle pourrait consister. Il ne s'agit pas de la balayer d'un revers de main et l'on pourra poursuivre le débat afin que vous puissiez préciser ce que vous entendez par là. Si cela consiste à partitionner le patrimoine des Gratte-Ciel, cela me paraît à la fois très hasardeux, pas forcément le plus intéressant en termes de conduite de politiques publiques homogènes et assez contraire à l'esprit historique de ce patrimoine.

C'est un tout homogène qui mêle les logements, l'administratif, le politique, le culturel, le sportif, cela a été rappelé. En disant cela, je ne veux pas clore la discussion, je laisse au Maire vous proposer le format idéal pour que nous puissions assurer cette discussion collective. Il est évident qu'Agnès THOUVENOT et moi-même, qui suivons de près ce sujet, sommes à la totale disposition des élus et des Villeurbannais pour évoquer toutes les pistes et travailler l'expertise qui nous est apportée par nos services et les cabinets qui nous accompagnent.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous l'avez dit en introduction, c'est une délibération qui n'est absolument pas neutre pour notre ville et pour ce patrimoine des Gratte-Ciel, et par le travail que l'on doit mener ensemble on doit être à la hauteur de l'ambition qu'ont eue les équipes précédentes pour notre ville.

Je veux préciser ici le cadre de ce travail, puisqu'il y a eu quelques propos évoqués pour savoir si l'on restera bien majoritaires, d'abord, c'est statutaire. Les collectivités sont forcément à 51 %, ce n'est pas possible autrement. Même si cette législation a évolué puisqu'au départ la ville n'était qu'à 34 % dans la SEM lorsqu'elle l'a créée. Pour en être aujourd'hui à 70,77 % et certainement demain plutôt autour de 75 %. Donc il n'y a pas d'inquiétude sur le poids de la ville dans la gouvernance.

Sur la manière dont on peut travailler ensemble, si vous pensez que c'est la commission générale qui est le plus adaptée à cela, je crois que l'on peut tout à fait y accéder. Il restera à en définir le bon calendrier pour que ce soit un moment utile pour toutes et tous que cette Commission générale. Pas trop tôt tant que l'on n'a pas avancé sur les scénarios, ni trop tard pour que ce ne soit pas après le Conseil municipal où l'on vous ferait valider qu'un seul scénario, même si la Commission générale n'a pas validé. C'est un moment d'information et d'échange avec l'ensemble des élus. Il s'agit plutôt d'un accord de principe sur cette Commission générale dont nous aurons à fixer ensemble le calendrier.

Et vous redire qu'au regard de l'importance de ce sujet et de son enjeu, pour notre ville et pour les dizaines d'années à venir, puisque l'idée est d'être à la hauteur des ambitions des équipes de Lazare GOUJON, mais de faire en sorte que l'on ait aussi la capacité de

léguer à l'avenir quelque chose d'aussi important que ce patrimoine. Je pense que l'on a intérêt à trouver tous les espaces qui permettent un consensus sur ce dossier, au regard de son importance stratégique et pour la SVU et pour la ville.

Je sais que M. BOCQUET et les autres élus concernés seront à disposition pour échanger régulièrement sur ce sujet avec vous.

Moyennant ces interventions et les réponses qui ont été faites, je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Situations de déport : Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Melouka HADJ MIMOUNE, Antoine PELCÉ, Agnès THOUVENOT

- Approuvé à l'unanimité -

19. RACCORDEMENT DU CHÂTEAU DE CHAMAGNIEU AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS AVEC LA COMMUNE DE CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Rapport 55, il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Approuvé à l'unanimité -

20. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Rapport 42, j'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Peut-être que l'on peut les laisser intervenir et leur répondre après. Allez-y.

Mme BENHAIM.- M. LE MAIRE, chers collègues, chers concitoyens.

C'est un rapport annuel, qui est nécessaire et obligatoire et qui permet de voir ce que l'on vend et ce que l'on achète.

On peut effectivement y voir ce que l'on achète : 19 biens immobiliers pour plus de 6 millions d'euros.

En contrepartie, on y voit aussi ce que l'on vend : un bien pour un euro symbolique. Le déséquilibre est saisissant et ne fait que continuer d'alimenter nos questionnements quant à votre stratégie de gestion des actifs immobiliers de la ville.

Nous nous questionnions toujours tant sur le volume que sur le budget alloué en 2022 et celui que vous allez continuer ainsi d'allouer aux acquisitions : s'agit-il d'un rythme de croisière sur lequel vous souhaitez poursuivre et continuer de conquérir des m2 à Villeurbanne ?

Ces acquisitions ont des coûts annexes : au coût d'achat initial s'ajoute un coût d'entretien, de rénovation, de mise en conformité, de personnel pour leur gestion... Bref sous ces 6 millions d'euros s'en cachent bien d'autres – qui continueront de peser à terme sur la collectivité.

D'où notre questionnement permanent sur la destination de ces acquisitions. Comme nous avons pu vous interpellier à diverses reprises sur le sujet, la destination n'est pas systématiquement indiquée ou reste hypothétique.

Dans cette délibération et à la suite de la question posée par ma collègue Émilie Prost en commission, nous avons constaté la présence desdits documents présentant la destination dans le répertoire de la commission. Nous espérons que ces informations seront également mises à disposition des Villeurbannais, par souci de transparence et afin de les éclairer également sur ce sujet.

Alors, soit, certaines acquisitions sont liées à des équipements ; ce qui s'entend. D'autres acquisitions – tel que vous l'aviez exposé lors du conseil municipal de juillet 2022, sont liées au « pied dans la porte ». Dans le bilan, il porte des noms tels que « Réflexion sur réserve foncière », « Étude prospective » ou encore « Projet Urbain Place des Buers » pour une maison mitoyenne enclavée.

Ne devrait-on pas – comme nos concitoyens le font – avoir mené cette réflexion avant achat ?

Peut-on vraiment s'octroyer un bien par-ci par-là, dans une politique d'empêchement à l'encontre des promoteurs ou des marchands de biens ? De combien de biens va-t-il falloir ainsi s'octroyer si l'on veut vraiment éviter une quelconque spéculation financière ? Et que vont devenir ces biens ?

Les justifications apportées dans ces documents étant succinctes, si certaines sont compréhensibles, d'autres le sont moins.

Par ailleurs, il nous manque encore une vision d'ensemble. Nous continuons d'attendre le partage de votre stratégie sur les acquisitions et peut-on encore l'espérer, des cessions potentielles pour couvrir partiellement en contrepartie le coût des acquisitions, sans que celles-ci ne viennent continuer de grever et de dégrader le budget de la collectivité.

M. LE MAIRE, vous aviez évoqué une possible commission générale à ce sujet, ou autre forme de présentation, nous restons bien entendu dans l'attente de celle-ci.

Ainsi, notre vote sera contre cette délibération. Vous l'aurez compris, nous ne nous opposons pas au décompte qui y est fait, mais bien à ce qui nous semble être des investissements pas toujours opportuns, et encore moins financés par une contrepartie en cessions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame la Première Adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci pour votre intervention. Je dirais en premier lieu que la ville ne gère pas des actifs comme un fonds d'investissement et ne gère pas ses biens immobiliers et les fonciers qu'elle achète pour les revendre quelques années plus tard en ayant fait une plus-value maximale. La ville, quand elle achète des fonciers, cela tombe

dans l'intérêt général, dans une forme de bien commun. J'y reviendrai dans une intervention suivante.

Il nous semble qu'acheter des fonciers pour créer des parcs, une cour d'école, pour l'école Renan par exemple, comme nous en avons fait l'acquisition au 272, rue du 4 août, dans une délibération du 29 avril, va permettre de créer cela. Cette cour ne peut pas être valorisée ni revendue.

Ces actifs sont immatériels et donc oui, la ville achète des biens qu'elle ne compte pas forcément revendre. La ville a une stratégie générale d'acquisition foncière qui s'inscrit aussi dans une logique de réserve. Peut-être trouvez-vous que ce n'est pas suffisamment précis, peut-être qu'« étude prospective » suffirait plutôt que « réflexion ». En tout cas, nous avons des enjeux dans un certain nombre de secteurs où d'autres promoteurs immobiliers ont pris pied, ont fait des achats bien avant nous.

Pour pouvoir construire demain un groupe scolaire, une médiathèque, un gymnase, il faut dès à présent commencer à faire des réserves foncières en effet pour que ce ne soient pas des promoteurs immobiliers qui fassent ces réserves à notre place et que nous devions acheter en retour au prix fort des mètres carrés nécessaires aux besoins publics.

Enfin, sur la stratégie, elle est claire et répétée au fil de chaque Conseil municipal, nous achetons pour nos équipements publics et pour prévoir l'avenir dans le cadre de projets urbains qui ne sont pas encore tout à fait arrêtés, mais sur lesquels un certain nombre de promoteurs immobiliers et propriétaires ont des vues. Il est donc bien normal que la collectivité achète en amont pour ne pas payer au prix fort.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous m'avez interpellé nomativement me demandant à nouveau une commission générale, je ne peux pas répondre positivement à toutes les commissions générales. À chaque fois, dans les commissions de préparation et ces Conseils, ces délibérations qui portent sur l'acquisition de réserves foncières sont commentées, explicitées, Madame la Première Adjointe est à votre disposition pour y répondre, donc il n'y a aucune volonté de dissimulée.

J'en profite pour revenir sur l'un de vos propos, dire « vous allez faire des réserves foncières qui vont à l'encontre des intérêts des promoteurs et des marchands de biens », et bien oui, au risque de vous surprendre, c'est ce que nous faisons ! Parce que l'on considère que le foncier dans cette ville est un bien commun qui doit être protégé de la spéculation financière et c'est l'action que mènent les services avec la Première adjointe sur ce dossier.

Peut-être avons-nous un désaccord là-dessus, mais écoutez, ce n'est pas si grave. Vous êtes dans l'opposition et nous sommes dans la majorité, donc cela peut arriver parfois, mais si votre question est : vous faites des acquisitions foncières et cela gêne les promoteurs et les marchands de bien qui font la spéculation sur cette ville, oui. On va continuer à les gêner, car il se trouve qu'Olivier KLEIN, dont j'avais dit du bien dans un Conseil municipal dans un gymnase, cela avait été relayé sur les réseaux sociaux de votre groupe, je l'avais noté. Il m'a entendu et m'a demandé de siéger dans le Conseil national de la refondation.

Figurez-vous qu'il m'a demandé de copiloter... Le lendemain de cette intervention, la personne qui s'occupe des réseaux sociaux dans votre groupe a publié un post en disant :

le maire de Villeurbanne félicite Olivier KLEIN. Il n'y a aucun problème avec cela. Je l'ai dit, j'ai dit que je lui faisais confiance.

Ensuite, il me demande de coanimer un des groupes de travail du Conseil national de refondation sur le logement. Il introduit ce Conseil national de refondation en disant qu'il est favorable, écoutez bien, « à l'encadrement du foncier ». Il l'a dit en séance plénière du lancement du Conseil national de la refondation sur la question du logement.

Donc oui, la question du foncier sera une question politique dans les semaines, mois et années à venir. Ne comptez pas sur notre majorité, moyennant que nous ayons les moyens financiers de cette ambition, pour diminuer cette volonté de se porter acquéreurs d'un certain nombre de fonciers dans notre collectivité parce que l'on considère qu'il y va de l'intérêt général que de se positionner sur un certain nombre de fonciers.

Pour autant, on peut entendre parfaitement que vous souhaitiez avoir davantage de précisions sur la stratégie d'un certain nombre de projets, et il reviendra à notre équipe de vous apporter ces éléments pour peut-être, un jour, arriver à vous convaincre de l'intérêt et de l'opportunité de cette politique.

Elle n'ira pas en diminuant. Pour l'instant, il nous semble important de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de réserves foncières qui sont par ailleurs des biens qui sont certes immobilisés un temps, mais qui ne sont pas des biens que nous retrouverons à un moment ou à un autre.

M. CHABRIER.- On s'est mal compris, Monsieur le Maire, je n'ai pas la prétention de dire que le Tweet ait contribué à votre nomination. Je pense que c'est votre connaissance du secteur et votre expertise qui en est à la source !

M. LE MAIRE.- Merci, vous êtes gentil. Je pensais que c'était ça, mais je lui demanderai. Ces amabilités étant échangées, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

- Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs votent contre -

21. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE SISE 45 RUE NICOLAS GARNIER - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Merci, nous passons au rapport 27. Il n'y a pas de préemption, je n'ai pas de demandes d'intervention. Je suppose que l'objet de cette acquisition a été suffisamment clair pour tout le monde, je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Donc nous pouvons tout de même acquérir du foncier avec l'unanimité dans ce Conseil !

22. ACQUISITION D'UN TERRAIN DE SPORTS, PROPRIÉTÉ D'ENGIE ET EDF, AU 110 RUE DU 4 AOÛT 1789 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 64. J'ai deux demandes d'intervention, c'est Madame THOUVENOT qui rapporte, je lui laisse la parole pour présenter ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Chers collègues, cette délibération vient autoriser le Maire à acheter un terrain à forte valeur sociale en cœur de Villeurbanne, c'est un foncier exceptionnel qui est de 21 000 mètres carrés dédié à la pratique du sport. Il est composé de nombreux bâtiments, je les cite parce qu'il y aura peut-être des remarques sur le montant : un terrain de foot, deux boulo-dromes, un couvert et un d'extérieur, un gymnase, un parc tir à l'arc, trois terrains de tennis, une salle de danse, une salle de billard, des salles de réunion, une piscine, mais honnête elle ressemble davantage à un trou qu'à un bassin.

Propriété de Engie et de EDF confiée à la gestion de la caisse d'activité sociale, historiquement c'est la caisse des activités sociales des industries électriques et gazières de Lyon qui en avait la gestion. Ce terrain appartenait aux HCL jusque dans les années 60, il était constitué de jardins ouvriers et c'est une société d'économie mixte qui rachète les fonciers qui sont situés dans le quadrilatère de la rue du 4 août, rue Camille Koechlin, rue Blanqui et rue Bonneterre.

Cette société construit les grandes copropriétés qui aujourd'hui enserrent le terrain que nous achetons, avec près de 500 logements. C'est à cette période que les premiers bâtiments sportifs et la piscine sont également construits par EDF, d'autres équipements verront le jour après.

En 2022, une première étape avait été actée avec la prise en gestion par la ville de cet équipement, aujourd'hui, c'est l'acquisition. Viendra ensuite le temps de redéfinir les usages sportifs. En effet, les clubs sportifs aujourd'hui attachés à la caisse d'activité sociale d'EDG, ERDF et Engie, vont pouvoir continuer à s'y entraîner.

D'autres associations pourront en profiter après un travail conduit par les services municipaux, les élus et les autres associations des clubs qui ont besoin de nouveaux créneaux sportifs. La demande est extrêmement forte à Villeurbanne. L'amicale laïque à Antonin PERRIN viendra aussi s'y installer sur le secteur.

C'est une acquisition foncière élevée dont nous ferons le bilan dans un an avec une délibération récapitulative, mais je suis très heureuse et fière de présenter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Une première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agira d'une intervention assez brève, mais qui s'impose pour différentes raisons. En effet encore une fois nous sommes sollicités au sujet d'une acquisition, pas des moindres au vu de son montant, mais également au vu de sa nature, à savoir un complexe sportif et de loisirs d'envergure et surtout de son objet, car le site est utilisé par de nombreuses associations sportives – que nous n'allons pas toutes citer ici – et l'objectif est bien que cela se poursuive !

Toutefois de nombreuses questions ont été posées en commission, y compris par votre majorité, et il s'avère que de nombreux choix liés à la rénovation de ce site semblent

rester en suspens, voire incertains. Le programme de travaux à mener en termes d'estimation et d'agenda. La piscine, comme vous l'évoquiez : réhabilitation envisageable ou changement de destination à long terme ? De nouvelles associations accueillies ? Cela semble bien être en projet à vous entendre.

Nous en profitons pour rappeler que nous tenions à la mise en service d'une nouvelle piscine comme annoncé lors de la campagne. Cela ne peut bien sûr pas être l'unique objectif d'une politique d'accès aux sports et aux loisirs, mais il nous semble que ce serait l'occasion qu'un tel projet soit étudié sérieusement en prenant en compte les futurs besoins scolaires, associatifs et des habitants.

Nous saluons toutefois le fait que ce site intègre le patrimoine villeurbannais et que la destination des bâtiments soit préservée pour le moment. Toutefois, cet objectif louable ne saurait être la seule justification de cette opération à long terme !

Pour rebondir sur les débats précédents, n'y aurait-il pas en réflexion un programme de construction à moyen ou plus long terme au vu de la surface que représente ce tènement ?

Dans l'attente d'obtenir plus d'éléments permettant d'approuver sans arrière-pensée l'ensemble de cette opération, et comme vous deviez peut-être vous y attendre, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Une intervention conjointe, si je ne me trompe, de l'ensemble des groupes de la majorité. C'est donc M. CHATAING qui prend la parole.

M. CHATAING.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur l'acquisition des équipements sportifs, propriétés d'Engie et d'EDF au 110 rue du 4 août. C'est bien entendu une excellente nouvelle pour le développement de la pratique sportive dans notre ville, car depuis 20 ans la hausse importante de la population, avec plus de 150 000 habitants aujourd'hui, a accru l'utilisation des équipements sportifs et les besoins de nouvelles installations.

Même si deux nouveaux complexes ont été construits ces dernières années, l'un en 2020 et l'autre en 2022, l'offre reste aujourd'hui insuffisante et doit être développée pour les diverses associations sportives que compte notre ville et pour renforcer l'accès au sport pour toutes et tous.

L'ensemble des groupes de la majorité qui portent cette intervention se réjouit d'obtenir autant de foncier dédié au sport. Deux hectares exactement. Dans un quartier qui en manquait, qui plus est, qui est très bien desservi par les transports en commun. Le terrain est grand et comporte déjà une diversité d'installation comme a pu le citer Agnès THOUVENOT tout à l'heure.

La plupart sont utilisables dès à présent. Selon nos besoins, nous pourrions garder ou non ces équipements, voire en créer de nouveaux. Pour que les Villeurbannaises et Villeurbannais puissent bénéficier pleinement de ces installations, nous savons aussi que certains de ces équipements mériteront d'être rénovés ou remis à neuf dans les prochaines années.

Mais l'acquisition de ce terrain est aussi une formidable opportunité pour réinventer le lieu en l'ouvrant à toutes les pratiques sportives : la pratique scolaire, périscolaire, extrascolaire, pour les écoles, collèges, lycées à proximité. La pratique organisée par les associations sportives, les centres de loisirs, et les structures jeunesse. La pratique libre des Villeurbannaises et Villeurbannais sur une partie de ces équipements, mais également la pratique du sport santé, en développant dans le cadre de notre Maison Sport-santé des projets d'activité physique qui sont au cœur de notre politique de santé et de bien vivre pour être bien dans son corps et bien dans sa ville.

Ce lieu pourrait aussi devenir un lieu de vie inter-associatif, car de nombreuses associations sportives sont en recherche de locaux et de salles de réunion. Pour toutes ces raisons, c'est donc avec un grand plaisir que nos groupes voteront pour cette acquisition.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la Première adjointe, souhaitez-vous ajouter un mot ?

Mme THOUVENOT.- Peut-être ajouter que nous venons, en effet, de faire l'acquisition et donc avec le diagnostic que les services municipaux ont réalisé et bien sûr, il y a des travaux de rénovation à faire. Nous allons prioriser les travaux nécessaires à la pratique sportive et dans un second temps nous envisagerons peut-être des restructurations plus lourdes.

Enfin, je vous laisse la responsabilité de votre propos de si un jour vous étiez en responsabilité de vendre ce foncier pour y construire un programme immobilier, en tout cas aujourd'hui ce n'est pas du tout envisagé. C'est un terrain à haute valeur sociale, un espace de respiration comme on ne peut en trouver. Ce sont 2 hectares, comme ça, dans la ville. Pour l'instant, ce terrain gardera une vocation sportive.

M. LE MAIRE.- Je me demandais presque si l'on ne pouvait pas vous convaincre de voter parce qu'on s'engage, Madame la Première Adjointe et le Maire, à vous indiquer la vocation sportive du lieu avec aucune modification prévue à la modification du PLUH n° 4, je regarde madame la vice-présidente en charge de l'urbanisme. Il n'y a aucun plan caché sur le devenir de ce lieu. Je le dis sérieusement, mais je ne peux pas prendre d'engagement ad vitam aeternam. D'abord parce qu'après 2026, personne ne sait ce qui se fera ici, et ensuite il peut toujours se passer quelque chose.

Je le dis tout de même avec beaucoup de solennité dans ce Conseil municipal, notre objectif est de préserver la vocation associative, sportive de ce lieu et c'est pour cela que nous nous en sommes portés acquéreurs face à d'autres acquéreurs qui souhaitaient en obtenir une modification et que nous avons refusé pour éviter que cette valeur ne s'envole.

Aujourd'hui, on a une valeur estimée à 6 millions, il y a eu un certain nombre de négociations qui étaient plutôt sur la base de la valorisation constructible de ce lieu et nous avons tous indiqué que ce n'était pas jouable à ces montants-là, car on ne ferait jamais bouger le PLUH pour permettre autre chose que cette activité sportive.

Vous avez eu raison de le souligner, Madame PROST, il y a beaucoup d'acteurs qui participent et animent ce lieu et qui sont un peu inquiets, à chaque fois que nous les

rencontrons on dit que celles et ceux qui ont des activités aujourd'hui pourront continuer à en avoir. Pour autant, sur les discussions concernant les créneaux, il nous faut trouver un accord. Mais si on s'est porté acquéreur de ce lieu, c'est pour deux choses : d'abord, je me permets une anecdote, un jour Laura GANDOLFI m'a emmené y boire un café, et c'est à cette occasion que j'ai découvert le lieu et noué un certain nombre de contacts. C'est aussi parfois comme cela que ça se passe pour des projets aussi importants.

Je me permets ce petit salut amical à Laura GANDOLFI qui était très souvent dans ce petit café, si je peux me permettre.

(Rires.)

J'ai bien dit *café* et non *bar* ! C'est sur cette découverte que nous avons pu nous porter acquéreurs, mais au-delà de la plaisanterie, c'est aussi parce que les gestionnaires n'avaient pas un niveau d'activité et d'occupation en permanence permettant de supporter le poids du lieu que l'on a pu réussir à trouver cet accord de prise en gestion. On souhaite conserver le maximum des activités qui étaient présentes jusqu'à ce jour.

Si après tout cela, nous ne vous avons pas convaincus, ce n'est pas grave, on reviendra vers vous avec les différents projets, notamment sur la piscine. Quand les occupants des lieux nous ont dit qu'ils avaient fait faire des devis sur cette remise en eau de la piscine, ils nous parlaient de tarifs autour de 100 000 quand nos services, mais c'est toujours le problème des services qui font un travail approfondi, nous ont présenté de premiers devis aux alentours de 10 fois ce montant.

C'est pour ça que nous prenons le temps d'étudier l'opportunité, mais c'est vrai qu'il nous semblait qu'avoir un bassin d'été, notamment pour toutes les activités de centre de loisirs sans hébergement, ce ne serait pas inintéressant en complément de l'offre de piscines actuelle sur notre ville.

On reviendra vers vous dès que l'on aura pu préciser ces éléments. Je pense que l'on a été les plus clairs possibles sur cette acquisition foncière.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs s'abstiennent -

23. ÉCHANGE ENTRE DES PARCELLES APPARTENANT A LA MÉTROPOLE DE LYON SUR LE STADE BOIRON GRANGER ET UNE EMPRISE APPARTENANT A LA VILLE DÉNOMMÉE SQUARE PELLET

M. LE MAIRE.- Rapport 64, échange de parcelles. Je n'ai pas de demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. ACTUALISATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE SELON L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE.- Rapport 101, qui est le rapport que vous avez accepté de voir figurer à l'ordre du jour dans une procédure d'urgence.

Dans le cadre des 4 rapports à venir : 47, 48, 49, 53 sur le stationnement payant, lors de la commission, il a été indiqué par l'opposition le souhait de formuler un avenant pour faire en sorte que le tarif de stationnement fasse bien l'objet d'un rapport en Conseil municipal. Puisque dans les documents qui vous ont été présentés, il a été indiqué que l'on pouvait le faire par arrêté.

On était plutôt d'accord pour cela, sauf qu'il se trouve que ce Conseil a déjà validé le fait que le stationnement est régulé par arrêté. Donc si on veut que ce soit fait par rapport et qu'il n'y ait plus besoin de l'amendement, il nous faut passer une délibération. C'est l'objet de ce rapport 101 qui supprime cette possibilité d'arrêté du Maire pour qu'ensuite on repasse à une situation de rapports.

L'ensemble des évolutions du stationnement feront donc l'objet d'un rapport présenté à ce Conseil municipal. L'objet de la délibération 101 c'est d'annuler une prérogative qui m'avait déjà été accordée par ce Conseil pour permettre de satisfaire à vos desiderata, qui pour l'instant font l'objet d'un amendement, mais dont on suppose que si l'on vote ce texte à l'unanimité, il n'y aura plus besoin de l'amendement.

Est-ce que j'ai été suffisamment clair ? Je regarde le juriste, M. CHABRIER, car c'est lui qui va reporter la position de son groupe.

Bien, donc vu que c'est une procédure d'urgence, il n'y a pas eu de demandes de temps de parole, mais je peux laisser tel ou tel groupe, s'il le souhaite, que je précise mon propos ou que je précise le contenu de ce rapport.

Je vous propose de mettre ce rapport 101 aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous passons ensuite aux 4 rapports qui ont un lien avec la question du stationnement payant. Les demandes d'intervention sont en fin de présentation des rapports, mais la question que je veux poser quand même pour être clair avec le groupe Villeurbanne Progressiste, est-ce que vous maintenez votre demande d'amendement ou le fait que l'on ait modifié, par le rapport 101, le fait que le stationnement ferait bien l'objet d'un rapport systématique et que dans le texte de chacune des délibérations ce soit bien formulé ainsi, cela ne vous pose pas de problème que l'on ne mette pas l'amendement au vote ?

Très bien. Madame SCHLOSSER, je vous laisse présenter les 4 rapports et je donnerai ensuite la parole aux groupes qui ont demandé une intervention avant de les voter successivement.

Mme SCHLOSSER.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous présenter de façon groupée les 4 délibérations sur le stationnement. Pour remettre dans le contexte, le stationnement payant a été mis en place à Villeurbanne en 2012, aujourd'hui il y a à peu près 20 000 places de stationnement sur voirie, sur ces 20 000 il y en a 5 800 qui sont payantes et il devrait y en avoir 1 200 de plus le 3 avril puisque tout le quartier Grand Clément va passer payant.

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'arriver à doubler le nombre de places payantes d'ici 2030. Il y a de nombreux intérêts à avoir une politique ambitieuse de stationnement payant, je ne vais pas toutes les résumer, mais on peut en retenir quelques-uns. Un premier point est que lorsque l'on passe en secteur payant, il y a globalement une voiture sur quatre qui n'est plus sur l'espace public, cela permet de faire plein de choses. Une autre raison c'est que cela a un intérêt important pour les résidents. C'est d'ailleurs souvent une demande des résidents de passer leur secteur en payant.

Les résidents, en ayant une voiture sur quatre en moins en voirie, ont plus de facilité à trouver des places à proximité de chez eux. Enfin, un troisième point qui est intéressant c'est que cela permet une rotation des véhicules en journée et donc, pour les commerces, c'est important, car cela permet une meilleure accessibilité aux commerces.

Pour arriver à passer d'une organisation un peu artisanale avec peu de nombres de places payantes à quelque chose de vraiment important, cela représenterait la moitié des places en disponible en voirie, cela demande de réorganiser en profondeur tout le contrôle de stationnement payant, mais aussi de s'intéresser au stationnement gênant.

Ces 4 délibérations proposent de clarifier le cadre réglementaire et décisionnel pour les 4 types d'usagers. Il y a une délibération par usager : les visiteurs, les résidents, les professionnels et les institutionnels. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais il y a 4 points à retenir.

Le premier, c'est que ces délibérations permettent de prendre en compte l'interdiction du stationnement qui concerne les professionnels et les particuliers dans le cadre de la zone à faible émission, la ZFE. Par rapport au calendrier de la ZFE, il y aura un délai d'un an accordé aux gens pour leur permettre de s'adapter. C'est aussi parce que les abonnements durent un an, donc quelqu'un qui aura pris son droit de stationnement au mois de janvier l'aura jusqu'au janvier d'après.

Le deuxième point important concerne l'organisation. L'idée étant d'avoir une organisation plus adaptée, notamment au nombre de places que l'on va devoir gérer et de faciliter l'aspect technique par une modification de la prise de décision à la fois pour certaines par arrêtés, et pour d'autres en laissant par délibérations comme l'a dit Monsieur le Maire.

Ce qui sera concerné par la prise d'arrêté, c'est uniquement, et c'est bien précisé dans les délibérations, en gros qui est concerné et notamment cela pourra permettre de modifier par exemple les bénéficiaires professionnels en changeant facilement le code NAF ou alors de permettre de faire bénéficier les usagers de détenteurs de forfaits mobilités, le tarif préférentiel de 200 euros ou 150 euros pour l'année.

Cela permettra de modifier comment avoir ce droit : les pièces justificatives, où il faut déposer les pièces, etc., et puis le périmètre de stationnement.

Le troisième point, c'est la suppression du tarif de zone 3. Avec la suppression du parking Chomel, il n'y a plus aucune place actuellement qui soit en tarification 3, donc on en profite dans la délibération sur les visiteurs pour supprimer cette tarification de zone 3.

Le dernier point significatif de ces délibérations, c'est la création d'un droit pour les institutionnels, les villes, métropoles et pour la région.

En conclusion, on peut dire que ces 4 délibérations sont la première pierre pour permettre de mieux piloter le stationnement avant la mise en place prochaine, nous en reparlerons, du contrôle par lecture automatique de plaques. Cela permettra d'être plus adapté à un nombre important de contrôles de places et puis la création d'une brigade Cadre de vie qui est très attendue par de nombreux concitoyens. À la fois les riverains qui ont du mal à sortir leur voiture du garage parce qu'il y a du stationnement gênant devant, les piétons qui sont inquiets du respect du passage piéton et des trottoirs quand on a un véhicule garé dessus.

Je pense à la rue du 4 août, où le soir, on se retrouve à devoir marcher sur la rue. Les personnes à mobilité réduite qui, lorsque nous les avons rencontrés avec Agathe FAURE et Yann CROMBECQUE la semaine précédente, nous ont fait part de leur inquiétude du respect des places PMR et des trottoirs. Et enfin les cyclistes qui trouvent que leur vie est mise en danger trop régulièrement par le stationnement gênant sur les aménagements cyclables.

J'espère avoir été assez clair. Avant de finir, il est bien précisé dans chaque délibération qu'à aucun moment la tarification est prévue d'être prise par arrêtés, cela restera bien par délibérations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, j'ai 3 demandes d'interventions, la parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, M. COLSON.

M. COLSON.- M. LE MAIRE, mon propos ne va pas porter sur l'amendement, mais c'est cocasse que vous nous demandiez si nous souhaitons le retirer vu la quinzaine qui a été vécue dans d'autres assemblées délibératives. Nous l'acceptons, mais c'était juste pour souligner cela.

Je remercie Madame l'adjointe pour ces explications qui ont été claires, y compris en commission. Cette clarté dans ces explications nous a permis non pas de faire preuve de perspicacité, mais de souligner un certain nombre de points qui ont amené à cette délibération 101. Elle allait de soi, bien évidemment, et nous voterons pour.

Cette délibération, au-delà de son seul aspect technique, elle a son importance au sens où si la tarification relève toujours de notre Conseil municipal, on comprend pourquoi, mais le fait que le périmètre soit délégué au Maire est important à souligner au moment de cette délibération.

Cela construit la ville, le stationnement, d'une certaine façon. D'autre part, je l'avais souligné en commission, c'est aussi donner entre les mains de l'édile, quel qu'il soit, celui actuel ou futur qui serait différent, un pouvoir qui n'est pas négligeable. C'est pour cela que nous avons souhaité au départ proposer cet amendement. Ce n'était pas dans une volonté obstructive ou autre. Je voulais aussi indiquer, suite à la remarque que l'on nous

a faite plus tôt, à ma collègue, que l'on pouvait parfois penser que certaines acquisitions n'étaient pas dans le but exposé, ici, c'est très clair et c'est important que l'on puisse savoir pour construire les choses. Du moins, de notre point de vue d'opposition.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe pour le groupe Communiste Républicain et Cercle radical et place publique, c'est M. BENHADJ qui a la parole.

M. BENHADJ- Monsieur le Maire, chers collègues, le pic de pollution dont nous venons de sortir et qui a duré presque 10 jours démontre une fois de plus à quel point les problématiques de circulation et de stationnement sont une préoccupation quotidienne des Villeurbannais.

Sur ces sujets, les avis varient selon l'intérêt spécifique à chacun. C'est un défi pour notre collectivité. Nous devons œuvrer pour l'intérêt public, tout en tenant compte des situations particulières. Il faut agir sans léser ni exclure. Le principe de ces 4 délibérations est de revoir le mode de gestion du stationnement payant en simplifiant la prise de décision et d'apporter plus de flexibilité et d'agilité.

Il faut garantir l'accès au stationnement, à un tarif acceptable socialement de ceux qui en sont dépendants. Ceux qui n'ont pas encore d'alternative à la voiture et qui sont souvent les plus modestes. Ils n'ont pas forcément accès à un parking privé, ont des horaires de travail contraignants, et des itinéraires compliqués.

De plus, il faut également veiller à bien informer et accompagner les habitants en amont de la décision pour garantir la meilleure acceptation possible des contraintes à venir. Nous nous félicitons donc que ces futurs arrêtés fassent l'objet d'une information spécifique, avant leur adoption auprès des élus et des citoyens concernés.

Nos deux groupes voteront ces 4 délibérations, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour une intervention conjointe des groupes Socialistes Citoyens, Citoyennes Villeurbannais, Génération.s et Villeurbanne Insoumise, Ensemble et les Écologistes. On est d'accord ? Il y a eu quelques changements de dernière minute, je préfère vérifier.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. Depuis le début de notre mandat, nous proposons à nos concitoyens de travailler pour un espace public rééquilibré et un cadre de vie apaisé. C'est à ces objectifs que nous travaillons en proposant de reposer notre politique de stationnement à partir de ces différents rapports.

Organiser le stationnement des visiteurs en seulement deux zones tarifaires, ajuster le fonctionnement du stationnement pour les résidents, les professionnels qui bénéficient d'un droit spécifique et les institutions publiques. Nous réaffirmons qu'en tenant compte des impératifs d'utilisation de la voiture individuelle, nous pouvons aussi améliorer la place des modes doux, qu'il s'agisse de la marche, du vélo, de l'utilisation des transports en commun.

Ces orientations conduiront à une diminution du stationnement sur voirie qui va être réaffecté à ses mobilités en plein essor. Dans le quartier Grand Clément, par exemple, le passage futur du T6 va supprimer une part importante du stationnement. L'enjeu pour la

municipalité est de permettre aux riverains et aux visiteurs de trouver facilement un stationnement et de répondre aux inquiétudes des habitants et commerçants.

La mise en place du stationnement payant, adossé à une tarification avantageuse pour les riverains qui n'ont pas de garage, permet en définitive de satisfaire cette exigence tout en incitant celles et ceux qui le peuvent à emprunter des modes de déplacement doux.

La refonte prévue par ces délibérations donne une plus grande agilité aux services municipaux pour faire bénéficier des éventuels tarifs préférentiels notamment à destination des professionnels de santé et les artisans.

La compétence du Conseil municipal pour décider de la tarification est quant à elle réaffirmée. Nous considérons comme indispensable le délai d'un an supplémentaire pour que les propriétaires de véhicules critère 5 puissent se mettre en conformité avec la zone ZFE et donc de continuer de bénéficier, en 2023, du tarif résident.

C'est pour nous une question de justice sociale. Dans un contexte de mise en œuvre d'une politique publique complexe, l'agence des mobilités de la métropole vient juste d'ouvrir ses portes et encore trop peu d'habitants connaissent son adresse.

Nous saluons la décision du président de la Métropole de reporter de deux ans l'interdiction des critères 2 dans la zone ZFE, ajuster le calendrier c'est prendre en compte le besoin de temps pour qu'elle soit partagée avec le plus grand nombre.

Dans l'avis présenté en décembre, nous avons réaffirmé que le combat pour la qualité de l'air ne se gagnera pas sans mesures adaptées et un calendrier ajusté garantissant l'égalité des citoyens métropolitains. Cette décision laissera plus de temps d'adaptation pour les habitants et les professionnels.

Ce calendrier sera en phase avec la livraison effective des nouvelles lignes de transport en commun dans l'Est lyonnais. Enfin, l'organisation de notre politique de stationnement s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la prévention des incivilités. Nous saluons la brigade spécialement mandatée à cet effet qui commencera d'intervenir au printemps, au plus près des Villeurbannais début avril.

En résumé, nous proposons à nos concitoyens un espace public rééquilibré, un cadre de vie apaisé, voici ce qu'il faut retenir de nos orientations en matière de stationnement. Les habitants n'ont pas manqué de nous faire part de leurs attentes dans le cadre des concertations.

Par ces motifs, les différents groupes de la majorité voteront donc les 4 délibérations présentées. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHLOSSER.

Mme SCHLOSSER.- Je tenais à remercier l'opposition pour leur vigilance sur la tarification. Effectivement, si la tarification ne peut pas être prise par arrêté dans le cadre des délibérations, il y avait un loup avec la délégation donnée au maire. Cela nous a permis de modifier ce point.

Une petite remarque sur le zonage, les habitants sont prévenus individuellement par courrier et par la communication de la ville lorsqu'il y a des modifications de périmètres

de stationnement. Cela peut être nécessaire de pouvoir ajuster ces périmètres pour pouvoir changer, notamment une rue, pour l'adapter à la ville.

Il y a tout de même une demande assez forte des habitants, pour avoir fait un certain nombre de réunions publiques, beaucoup demandent de passer leur secteur en payant. La tarification c'est 150 euros par an, 100 euros pour quelqu'un qui a un abonnement de transport en commun. Pour les plus modestes, ce n'est pas très cher.

Rappelons que pour quelqu'un qui est dépendant de sa voiture et qui travaille sur des horaires normaux, j'entends bien, il n'a pas forcément besoin d'un abonnement de stationnement puisque son véhicule n'est pas stationné dans la rue aux heures payantes.

D'où l'intérêt de pouvoir mettre les zones de stationnement payantes par prise d'arrêté plutôt qu'en Conseil municipal qui rajoute de la lourdeur.

Enfin, sur les brigades Cadre de vie, il y a un enjeu important qui est celui du rééquilibrage de l'espace public. Il n'est pas normal que le quartier des Gratte-ciel ou des Maisons neuves qui est un secteur où le stationnement est payant ait une meilleure qualité de l'espace public que le quartier des Buers parce que le stationnement y est gratuit et que les agents de l'ASVP n'ont pas le temps de passer s'occuper du stationnement gênant.

Il y a un enjeu à venir rééquilibrer l'espace public, tous les Villeurbannais ont le droit d'avoir un espace public de qualité.

Je vous remercie.

25. STATIONNEMENT PAYANT - ACTUALISATION DE LA TARIFICATION VISITEUR

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre successivement ces 4 rapports aux voix.

Concernant le rapport 47. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

26. STATIONNEMENT PAYANT - INTRODUCTION DE LA VIGNETTE CRIT'AIR DANS LA TARIFICATION RÉSIDENT

M. LE MAIRE.- Le rapport 48. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

27. STATIONNEMENT PAYANT - INTRODUCTION DE LA VIGNETTE CRIT'AIR DANS LES TARIFICATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

M. LE MAIRE.- Le rapport 49. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

28. STATIONNEMENT PAYANT - CRÉATION D'UNE TARIFICATION À DESTINATION DES INSTITUTIONS À MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

M. LE MAIRE.- Le rapport 53. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Unanimité sur le stationnement payant sur l'ensemble des délibérations, on peut se dire que le travail en commission a porté ses fruits. Y compris, Pauline SCHLOSSER l'a rappelée, sur la modification via le rapport 101. Cela montre que l'on peut parler stationnement et voitures en trouvant un certain nombre de consensus.

29. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

30. RECRUTEMENTS POUR LES PÉRIODES DE VACANCES 2023 AU CENTRE DE CHAMAGNIEU – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Le rapport 51, je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

31. CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

M. LE MAIRE.- Le rapport 10, pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

32. CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Le rapport 46, je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

33. CONTRAT D'ÉDITION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE SYNDICAT CNT-SOLIDARITE OUVRIÈRE(CNT-SO) : VALORISATION D'UNE THÈSE SOUS FORMAT BANDE DESSINÉE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Le rapport 26. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

34. VENTES DE VÉHICULES MUNICIPAUX - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Le rapport 9. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

35. CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON RELATIVE A LA GESTION TERRITORIALISÉE DES DÉCHETS ISSUS DES MARCHES ALIMENTAIRES ET FORAINS - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Le rapport 50. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité –

36. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ASTROBALLE A LA SAS ASVEL BASKET, DU 1ER MARS 2023 AU 31 JUILLET 2027 - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 5, j'ai deux demandes d'intervention. Est-ce qu'au préalable, Monsieur l'Adjoint Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA souhaite présenter le rapport ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la délibération qui vous est présentée et la convention qui est liée viennent remplacer celles votées en juin 2022. Elles avaient été prises pour une durée de 6 mois afin de poursuivre les discussions avec la LDLC ASVEL Basket et a abouti à une convention plus pérenne.

Celle qui vous est proposée ce soir sera prise pour les 4 années à venir. L'Astroballe est un équipement municipal qui reste la résidence iconique de l'ASVEL. Les Villeurbannais et Villeurbannaises sont très attachés à cet équipement et aux matches de légendes qui s'y sont déroulés.

Dans les discussions que nous avons eues au mois de juillet 2022, nous avons évoqué le fait que nous continuerions de discuter avec l'ASVEL, et nous avons aujourd'hui abouti à

obtenir la totalité des matches du championnat à l'Astroballe plus 4 matches, au moins, d'Euroligue dans les 17 autres proposés.

Vous l'aurez compris, le reste sera joué à la LDLC, Arena. L'autre enjeu est économique. La convention qui vous est proposée permet de sécuriser le fonctionnement et l'entretien de l'Astroballe malgré la réduction de son utilisation que nous anticipons dès à présent.

Je répondrai aux éventuelles questions, mais permettez-moi, avant tout, de saluer les équipes de la direction du sport qui ont brillamment mené ces négociations et ainsi concrétisé les orientations de l'équipe municipale. Évidemment, intransigeante sur la pérennité de l'Astroballe.

Peut-être que Monsieur le Maire y reviendra, l'équipe a joué une finale récemment, je laisserai le Maire qui a assisté à la rencontre revenir sur cet événement.

Je reste à votre disposition pour vos questions concernant la convention. Merci.

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Je reviendrais sur les résultats de l'ASVEL après le vote parce que je ne voudrais pas influencer le vote par un commentaire sur les résultats sportifs. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. CONSTANT.

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, chers collègues, en cette semaine post Saint-Valentin, je vais vous parler d'amour. Un amour qui a mené jusqu'à un mariage sans morceau d'orgue ni vœux de fidélité. Un mariage d'intérêt plus que d'amour finalement, mais assez fructueux entre Messieurs COLLOMB et AULAS. Ensemble, ils ont accouché du bébé OL LAND, dont nous héritons, pour le meilleur et pour le pire.

Le bébé a aujourd'hui bien grandi et va encore bien se développer avec la nouvelle salle Arena multifonction et surtout pour le sujet qui nous occupe : solo basket. Le groupe des Insoumis métropolitain avait voté contre la modification du PLUH qui autorisait la construction de l'Arena. Nous avons bien vu les dangers pour les salles actuelles, que ce soit pour la salle de spectacle Tony Garnier, à Lyon et surtout pour l'Astroballe à Villeurbanne.

Le danger était fondé. C'est confirmé dans cette convention, désormais, une partie des matches de l'ASVEL ne sera plus à Villeurbanne, ce qui retire une part non négligeable du financement de notre équipement.

Il est bien évident que l'objectif du président Tony PARKER est de développer son club pour en faire un club de haut niveau. On ne peut pas lui jeter la pierre. Simplement, on voit bien que l'intérêt de la ville ne correspond pas entièrement à celui d'ASVEL puisque nous défendons des intérêts publics.

Nous devons faire en sorte de ne pas nous trouver dépendant d'un club privé pour faire vivre nos équipements. La vraie question est de savoir comment on fait de ce changement une force pour Villeurbanne et l'Astroballe. La salle existe, elle sera moins sollicitée, mais c'est aussi une opportunité pour repenser son occupation et introduire de nouvelles pratiques sportives ou non.

Elle n'est pas qu'un lieu de consommation de sports, spectacles, divertissements, où la seule pratique sportive du spectateur consiste à s'asseoir et à manger un burger en

regardant des sportifs professionnels en plein match. On pourrait le repenser comme un lieu de sport pour toutes et tous.

Bien sûr, mon groupe n'a pas de solution clé en main, mais nous voyons dans cette convention l'occasion de développer davantage le sport amateur, la vie associative, nos politiques publiques pour la santé mentale et physique. Pourquoi ne pas organiser un Conseil municipal à l'Astroballe, par exemple ?

C'est tout un sujet que nous serions heureux de travailler avec la majorité d'ici qu'un groupe de travail soit créé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, la parole est au groupe les Écologistes avec le groupe Génération.s pour M. VINCE.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous abstiendrons également sur ce rapport ceci sans remettre en cause votre travail, Monsieur le Maire et celui des services dans le dialogue parfois difficile avec la SAS ASVEL basket, et qui a abouti à cette convention. Une convention essentiellement financière et ce soir, c'est un peu le « *money time* », si je peux me permettre.

L'avantage certain pour l'ASVEL pour l'instant, mais pas forcément celui de la ville. Vous connaissez l'attachement des Écologistes à la pratique sportive, ses atouts sont nombreux comme les valeurs qu'elle transmet à condition que la compétition ne prenne le dessus sur le plaisir de pratiquer. Le bien-être personnel, le maintien en bonne santé, le respect de l'autre, la coopération, et parfois aussi la reconnexion avec la nature.

Et supporter une équipe de haut niveau, comme nous avons pu le faire encore hier soir et vous-même, Monsieur le Maire, en présentiel, cela participe de l'envie de pratiquer. Nous nous retrouvons nous-mêmes régulièrement à supporter l'ASVEL à l'Astroballe, lieu de mémoire des exploits du passé et nous l'espérons, de l'avenir.

Mais vous savez aussi nos vigilances quant au sport professionnel et à ses dérives mercantiles. Nous délibérons ce soir parce que le club a décidé de jouer plusieurs matches d'Euroligue hors de notre ville, sans que ceci ne diminue les frais de fonctionnement liés à l'Astroballe, ni les efforts conséquents d'investissement passés et à venir, gage d'un engagement fiable de la ville.

Oui, Villeurbanne peut être fière d'être une ville de basket. Oui, Villeurbanne pourrait devenir LA ville du basket, en permettant aussi sa pratique dans la rue, pour toutes et tous, avec des terrains de proximité et un accompagnement de tous ses clubs, comme nous le faisons régulièrement.

Mais lorsque la ville dépense plus de 800 000 € depuis 2020, et prévoit d'investir encore 1 830 000 € d'ici 2025, lorsque le fonctionnement de l'Astroballe coûte environ 300 000 € par an alors que la redevance annuelle est de moins de la moitié, on peut se demander à quel prix d'argent public est fixé le maintien sur notre territoire d'un club qui semble avoir quelques velléités d'éloignement.

Nous souhaitons que l'ASVEL reste un club villeurbannais, à part entière. Nous aimerions en avoir des gages. Les frais pour la ville vont rester sensiblement les mêmes, mais la part fixe de la redevance versée par l'ASVEL à la Ville va diminuer en proportion du nombre de matches joués à l'Astroballe (21 sur les 34 matches des saisons régulières).

Surtout, la part variable calculée sur le chiffre d'affaires baisse de 0,5 à 0,3 %. Pour que la somme perçue par la ville reste sensiblement la même, il faudrait donc que ce chiffre d'affaires augmente d'environ 60 % ! Or, à ce jour, rien ne nous assure que les résultats sportifs de l'ASVEL permettront une augmentation significative du nombre de spectateurs lors des matches à l'Aréna et donc une augmentation du chiffre d'affaires.

Enfin, si l'ASVEL a vocation un jour à devenir une entreprise excédentaire, ce qui pourrait être le cas à court terme, nous nous interrogeons sur la part variable calculée sur cet excédent. Pourquoi serait-elle plafonnée à 1 % alors qu'elle était progressive de 1 à 2,5 % selon le résultat d'exploitation jusqu'alors ?

Après le *namings* du club, après la perte de sa couleur historique, et je ne dis pas cela parce que c'était le vert, après les annonces troublantes de la semaine dernière au sujet d'un désengagement possible de son principal actionnaire, cela fait beaucoup. Nous avons envie d'aimer l'ASVEL, mais l'ASVEL continue-t-elle à aimer Villeurbanne, y compris financièrement ?

Cette convention ne nous permet pas d'en être assurés et ni d'être rassurés sur les montants des contreparties versées par le club à la Ville. C'est pourquoi nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, j'aurais voulu que nous regardions l'Astroballe comme un équipement municipal avant de penser à l'ASVEL. Souvent je rencontre des citoyens qui ne savaient pas que cet équipement était municipal, mais pensaient qu'il s'agissait d'une salle de l'ASVEL.

Je voulais aller dans le sens de Monsieur CONSTANT. Je rappelle que l'installation du Conseil municipal de 2020-2026 a été faite dans un bâtiment municipal qui s'appelle Alexandra David-Néel parce que les conditions n'étaient pas réunies pour que le Conseil soit organisé ici.

Oui, Monsieur CONSTANT, si demain le Maire décide de dire que si nous avons un public dépassant les 5 000 personnes et que l'on se dit que l'on ne peut pas les accueillir ici, il peut décider de réaliser le Conseil municipal à l'Astroballe parce que c'est un équipement municipal.

Ce n'est pas impossible à faire, je pense qu'il faut regarder cet équipement comme appartenant au municipal. L'ASVEL est un club qui l'utilise, mais demain cela pourrait être un autre. Certains le savent ici, il y a eu des meetings politiques qui se sont déroulés là-bas aussi. Ce n'est pas fixé sur le basket. On peut aussi organiser d'autres pratiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Hier, ils ont gagné en Lead Cup contre Bourg-en-Bresse, mais je suppose que ce n'est pas ce que vous attendez comme retour de ma part.

Je crois que l'ensemble des propos exprimés par la majorité sont parfaitement recevables, c'est un sujet qui a toujours agité les Villeurbannaises et Villeurbannais que le devenir de l'ASVEL. Et cela a aussi agité cette majorité, quelle que soit la position de chacun des

groupes dans les anciennes majorités. Parfois ils ne l'étaient pas, ils pouvaient être dans l'opposition.

Je note donc aussi des évolutions dans les votes à venir. Il leur est arrivé de voter contre, voire d'attaquer les liens qui unissaient la ville au club. Je me félicite que ce ne soit plus le cas aujourd'hui. Cela montre que les relations se stabilisent petit à petit.

Sur l'intervention de M. CONSTANT, je n'ai rien à redire sur les propos, à part la caricature un peu trop facile de supporters qui ne seraient que des mangeurs de burgers, à laquelle je ne peux pas m'associer, car il m'arrive peu de manger des burgers là-bas, plutôt des hot-dogs, si vous permettez, cela montre que vous n'y allez pas si souvent que cela, et puis, par ailleurs, il y a beaucoup de fans qui étaient présents en nombre hier soir pour accompagner notre équipe. Et cela depuis 3 jours. Je peux vous assurer que c'est autre chose que de la simple consommation.

Je pense qu'il faut que l'on soit vigilant sur l'analyse des pratiques de celles et ceux qui aiment le sport. Mais on va dire que l'on va mettre ça sur votre volonté de vouloir percuter l'attention de ce Conseil et non pas sur le fait que vous pensez cela des supporters de l'ASVEL. Je suis certain que ce n'est pas le fond de votre pensée.

M. VINCE, on est dans le « *money time* », oui, on y était il y a deux ans quand l'assemblée délibérative de la métropole aurait pu prendre une position qui aurait pu empêcher la construction de l'Arena. Je vous rappelle que cette assemblée est à la main d'une majorité dans laquelle vous êtes présente. Je ne me rappelle pas avoir vu un seul élu de votre groupe dans cet exécutif voter contre ou s'abstenir sur cette Arena. Donc oui, effectivement, elle arrive !

Il revient à notre majorité de faire avec cet état de fait. Tout le monde nous disait : vous allez voir, vous allez vous faire avoir, l'ASVEL va partir et va jouer tous les matches à l'Arena. Quel est le résultat de cette convention ? On sécurise la totalité des matches de championnats de France, y compris les phases finales. C'est écrit dans la convention. C'est plutôt un premier objectif intéressant.

Par ailleurs, on sécurise 25 %, 23,3 % exactement, parce que ce sont 4 matches sur 17, matches d'Euroligue à l'Astroballe. Certes, en face de cela, il y a une baisse de 30 000 euros sur la redevance appelée qui était de 160 000 euros et qui sera de 130 000 demain.

Pour autant, dans la convention, chaque match supplémentaire, et je pense qu'il y en aura quelques-uns au regard de la nature des relations que vous évoquez dans votre intervention, entre l'OL et l'ASVEL, aujourd'hui. Ce n'est pas un pari que je fais. On peut se dire qu'en tout cas, quelles que soient les évolutions, elles ne se feront pas au détriment de la ville puisque chaque occupation supplémentaire : qu'elle soit le fait de l'ASVEL masculin ou féminin.

Cette convention ne noue pas des liens avec l'ASVEL féminin, mais pourrait faire partie d'une utilisation prochaine de la salle. On peut imaginer que l'ASVEL féminin, qui joue aujourd'hui à Lyon, mais pourrait aller au niveau européen, soit amené, comme elle l'a fait à quelques occasions au cours de l'année 2022, à jouer dans cette salle. Cela fera aussi l'objet d'une facturation.

Je ne suis pas certain que cette convention soit favorable à l'ASVEL ou défavorable à la ville, je crois que c'est une convention équilibrée. Vous évoquez les évolutions sur la rémunération liées au chiffre d'affaires, mais on peut bien comprendre dans une négociation quand une partie du chiffre d'affaires va se faire dans une autre salle, avec des niveaux de fréquentation attendus qui vont doubler ou tripler, que l'ASVEL soit dans la négociation vigilante. Que cette augmentation importante à venir de son chiffre d'affaires puisse rémunérer aussi l'utilisation de cette autre salle.

Sur l'excédent brut d'exploitation, c'est quelque chose que nous n'avons jamais perçu pour l'instant. Autant le mettre à 1 % pour l'instant, en se disant que peut-être on arrivera à percevoir quelque chose, qu'à laisser des éléments évolutifs qui n'ont jamais donné lieu à la moindre perception de rémunération.

Par ailleurs, si vous avez lu attentivement cette convention, vous savez qu'elle peut être « dénoncée » par chacune des parties dans les 6 mois et que cela permet aussi de rediscuter, à tout moment. Non pas que je n'aie pas confiance en Tony PARKER, loin de là, la relation est très franche, directe, y compris dans les propos qui ont pu être relevés de sa part dans les jours qui viennent suite à l'évolution de l'actionnariat.

En tout cas, chacun a suffisamment d'éléments pour continuer ce *money time* pendant toute la durée de la convention. Si on était amené à devoir renégocier, bien sûr que nous aurions de nouveau cet échange.

La ligne qui a été la nôtre et celle des élus, des services qui se sont mobilisés, a été de tenir compte d'une situation sur laquelle nous n'avions que peu de possibilités d'intervention. Cette Arena ne s'est pas faite à Villeurbanne, ce n'est pas la responsabilité de cette équipe, car elle est nouvelle. Elle a été validée par un exécutif renouvelé au niveau de la Métropole, dont acte. À partir de là, il nous fallait faire avec cette situation et cette convention vise à stabiliser au maximum les relations avec ce club.

Ensuite, je pense que l'on se rejoindra tous sur le fait que les sports business, tel qu'aujourd'hui on le voit se développer, n'est pas forcément le modèle que l'on souhaite. Pour autant, cette équipe a une histoire, un passé, un futur, il y a un attachement fort avec les Villeurbannaises et villeurbannais. Je pense qu'avoir des liens stabilisés par convention sur lesquels on porte à la connaissance de tous, ce qui nous lie, permet de créer du débat démocratique. Vous trouvez que 3 % ce n'est pas assez, eux trouvaient que 5, c'était trop. On trouve quelque chose qui se positionne entre les deux.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, c'est 0,3.

M. LE MAIRE.- Oui, 0,3, 0,5. Mes excuses pour ce lapsus. Cela a fait l'objet de discussions qui ont été longues. En échange il y a eu l'introduction, je l'ai évoqué, de facturation variable de l'utilisation de la salle. En termes de délais de prévenance qui nous seraient faits par le club, tout le monde n'est pas obligé d'approuver, mais en tout cas, il n'y a eu aucune faiblesse de notre part dans cette discussion.

Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de reparler de l'Astroballe puisque je finirai mon propos là-dessus, Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA l'a dit, cet équipement n'est pas simplement une salle de basket, c'est une propriété de la ville. Dans laquelle il est indiqué dans la convention que nous engageons des études pour savoir à quelle hauteur nous devons intervenir techniquement sur ce bâtiment. Que ce soit sur des

questions de réhabilitation énergétique, d'évolution pour accueillir davantage de sport que ce n'est possible aujourd'hui, mais aussi d'évolutions pour accompagner l'ambition sportive de ce club.

Nous aurons bien l'occasion de discuter de nouveau en conseil de l'avenir de l'Astroballe et de nos liens qui nous unissent à l'ASVEL.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Situations de départ : Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH, Morgane GUILLAS

- Adopté à l'unanimité -

- Arthaud Maryse, Campy Paul, Colliat Antoine, Debbeche Lotfi, Khelifi Zémorda, Loire Aurélie, Novak Floyd, Quiquerez Laurent, Roger-Seppi Caroline, Schlosser Pauline, Tron Sonia, Vessiller Béatrice, Vince Jacques, Carasco Danielle, Constant Gaëtan, Fort Agathe, Garabédian Mathieu, Glück Olivier, Gorriquer Aurore, Ravello Julien, Bétend Muriel, Butet Antoinette, Goyard-Gudefin Christine, Hauland-Grønneberg Cyril, Brissard Alain, Jourdan Maxime et Gernet Jacques s'abstiennent -

37. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIERE-ZAC GRATTE-CIEL NORD ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU RHÔNE ET DE LYON (SERL) - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame THOUVENOT rapporte, j'ai une demande d'intervention après votre présentation du rapport.

Mme THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération vient nous permettre de signer un avenant à la convention financière qui nous lie avec la SERL, la société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon, qui est l'aménageur de la ZAC Gratte-Ciel. Une première délibération avait été prise en 2016, et vous le savez, les projets urbains mettent du temps à sortir.

Forcément, il faut faire des modifications, des conventions financières. C'est le cas pour cette délibération puisque vous le savez, en 2020, la métropole et la ville de Villeurbanne ont souhaité ajuster quelque peu le projet tel qu'il avait été défini auparavant. Des élargissements, notamment de voirie, d'espaces publics, la création d'une placette et par conséquent, une diminution de la surface de plancher de logements et de commerces.

C'est pour cette raison qu'un avenant financier est nécessaire puisque la ville devra augmenter sa participation au déficit de l'opération de l'ordre de 350 000 euros. C'est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, j'ai une demande d'intervention pour le groupe les Écologistes, Mme VESSILIER, la parole est à vous.

Mme VESSILIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, la ZAC Gratte-Ciel est un projet important pour la Ville, pour le centre-ville, mais aussi à l'échelle de la métropole. À l'agenda depuis bientôt 15 ans (et sans doute le double si on remonte aux premières idées), les premières constructions devraient sortir de terre cette année.

Dès 2020, la Ville et la Métropole ont souhaité retravailler de concert le projet urbain, notamment pour renforcer la place des espaces publics et de la végétalisation dans ce projet qui est ambitieux, nécessaire et qui relève d'une densité certaine. Les Gratte-Ciel du 21^e siècle auront une belle hauteur, un gradinnage comme ceux de l'avenue Barbusse, une qualité environnementale de la construction et des logements, adaptée aux enjeux d'aujourd'hui (notamment l'impact carbone, les performances énergétiques, le confort d'usage, le confort d'été...).

Avec une végétalisation prévue initialement surtout en toitures ou en terrasses, nous avons voulu que, depuis la rue, pour les piétons, pour les visiteurs, l'espace public soit généreux, moins « écrasé » par la hauteur des bâtiments, ce qui est assez réussi dans les Gratte-Ciel historiques. Alors, Ville et Métropole, nous avons fait le choix d'élargir l'esplanade Varda de quelques mètres, de créer une placette supplémentaire, afin d'avoir un espace public plus généreux, plus propice à la détente, aux terrasses de cafés ou restaurants, à la végétalisation au sol, avec notamment 3 rangées d'arbres d'alignement au lieu de 2.

Ces choix ont conduit à une diminution de la surface à construire dans la ZAC, et ainsi à une diminution des recettes qui seront perçues par l'aménageur pour la vente des fonciers et donc à devoir accroître les participations des deux collectivités (Ville et Métropole) pour l'équilibre de l'opération, ce qui amène à une participation complémentaire de la Ville, vous l'avez dit, de 350 000 euros.

Mais cela permettra d'aménager de manière plus qualitative le cœur du nouveau quartier. Plus de vert, plus de fraîcheur, plus d'espace de rencontres, c'est un choix que nous faisons ce soir avec cet avenant. Et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame VESSILIER, je prends la suite du Conseil municipal. Je vous remercie. En effet, c'est un projet urbain qui avance, les permis de construire ont été de deux macro-lots B et C ont été signés à l'automne 2022. Ceux du macro-lots A ne devraient pas tarder et le début des travaux est prévu au courant de l'année 2023.

Je mets ce rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

38. AVENANT FINANCIER N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON SOCIALE CYPRIAN LES BROSSES POUR L'ANNÉE 2023

Mme THOUVENOT.- Délibération n° 23, M. GARABEDIAN rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention. J'ai un déport de Madame Christine GOYARD-GUDEFIN. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

39. ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT RELATIF A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Délibération n° 2, il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AUX POPULATIONS DU SUD-EST DE LA TURQUIE ET DU NORD DE LA SYRIE APRÈS LE SÉISME DU 6 FÉVRIER 2023 – M. Ikhlef CHIKH

Mme THOUVENOT.- Rapport n° 100, Monsieur le Maire en a parlé lors de son introduction. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je laisse la parole à M. CHIKH.

M. CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'un rapport relatif à une tragédie rare. L'émotion résonne en chacun de nous, et cela de manière toute particulière. Nous vous proposons de voter un soutien pour dire notre solidarité auprès des populations de Turquie et de Syrie.

Il s'agit d'attribuer une première aide de 5 000 euros à Alliance Urgence qui regroupe 6 ONG, parmi elles : Action contre la Faim, Care, Handicap international, Médecins du monde, Plan international, Solidarité internationale. Vous l'aurez compris, il s'agit d'une aide d'urgence.

Parallèlement à cela, il s'agit d'attribuer une seconde aide de 5 000 euros également pour le fonds de solidarité créé par Cités unies France. Cette association agit avec les collectivités touchées pour coordonner et ainsi permettre la reconstruction des régions impactées.

Mes chers collègues, agissons donc présentement comme bon nombre d'autres collectivités. Je vous remercie pour elles.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je remercie l'ensemble des membres de ce Conseil municipal pour l'unanimité du vote de cette subvention exceptionnelle.

41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION DE LYON (PFIAL) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 25, je n'ai pas de demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Déport : Alain BRISSARD, Antoine COLLIAT, Laura GANDOLFI, Cristina MARTINEAU, Ikhlef CHIKH.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIF POUR 2023 - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Le rapport 4, j'ai une demande d'intervention. Je regardais si Mme TRON souhaitait présenter le rapport, mais elle n'est pas là, donc je vous laisse prendre la parole. J'espère qu'elle nous rejoindra.

Mme PROST.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire et chers collègues, nous sommes sans surprise favorables au soutien des structures citées afin de favoriser l'accès aux loisirs et notamment la découverte de différents sports chez les jeunes.

Ici, c'est directement une déclinaison du Plan Éducatif Territorial qui permet le fonctionnement et le développement de différentes activités ainsi que la mise à disposition de locaux.

Comme cela a été abordé en commission au sujet d'autres délibérations, nous sommes également en accord avec le fait que le critère prépondérant doit être le service proposé aux Villeurbannais. Au-delà, nous pourrions tous ajouter, je pense, l'utilité éducative, sociale ainsi qu'en matière de santé publique et de bien-être que doivent jouer les associations sportives tournées vers l'accueil des jeunes.

Dans le cadre de mes fonctions et à ce titre, j'ai rencontré l'association Lyon Sport Métropole, qui déploie son activité de longue date sur l'ensemble du territoire métropolitain et compte 26 sections sportives.

La spécificité et la valeur ajoutée de cette structure sont qu'elle agit en faveur des agents (ayants droit statutaires de la métropole, environ 1 000 agents domiciliés à Villeurbanne, de Lyon, et du Sigerly par exemple), mais également du grand public sans exclusivité, et a noué des partenariats avec différentes associations (Fête le Mur, LICRA...) afin d'œuvrer avec elles dans l'apprentissage de la citoyenneté par le sport et pour l'égalité des chances grâce au repérage des talents dans de nombreux quartiers.

En complément de l'Asvel bien entendu, et, car les bonnes volontés ne sont jamais de trop, cela nous semblait opportun de rappeler l'action de Lyon Sport Métropole afin que

vous puissiez envisager de la soutenir à l'avenir, étant donné que vous semblez ouverts au soutien d'associations ayant certes leur siège à Lyon, mais œuvrant directement auprès des Villeurbannais.

De plus, certaines activités proposées pourraient certainement intéresser certains agents de Villeurbanne et leur famille. Nous favoriserions ainsi le bien-être et la fidélisation des personnels que nous évoquions lors d'une précédente délibération en novembre dernier.

Ainsi, a minima et au vu de vos liens étroits existants avec la métropole, une option pourrait être de relayer l'action de cette association auprès des instances, mais aussi de la ville de Lyon et du CCAS de Lyon qui reste à ce jour ses financeurs principaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je voudrais bien laisser Sonia TRON répondre, mais j'ai l'impression que nous sommes loin de l'objet de la délibération qui est sur les ALSH.

Mme TRON.- Oui, d'autant plus que nous avons abordé certaines subventions lors de la commission, nous avons apporté des éléments. Vous prenez « prétexte » de cette délibération pour aborder...

Mme PROST.- Cela me semblait un sujet transversal.

Mme TRON.- Nous avons des associations qui sont domiciliées ailleurs sur le territoire et qui interviennent, effectivement. Certaines sont conventionnées et en lien avec le projet éducatif de territoire. Ce n'est pas exclusif, par principe, mais il faut que ce soient des associations qui correspondent à nos valeurs, à nos principes, et qui correspondent à des besoins localement.

Je ne connais pas celle-ci, donc je ne vais pas a priori lui faire un procès, mais il faudrait avoir un écho avec eux en sachant que l'on priorise des actions portées par des structures associatives qui relèvent d'une démarche dont on partage les valeurs, qui relève de l'éducation populaire, qui ne sont pas dans des logiques de prestation de services ou dans une recherche de marchés supplémentaires. Mais bien qui rejoignent nos orientations en matière éducative et socioéducative.

Mme PROST.- Bien sûr, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Charge à Monsieur l'Adjoint au sport de se renseigner au sujet de Lyon Sport Métropole qui semble avoir séduit par la diversité de son offre Émilie PROST. Je ne les ai pas encore vus, donc c'est pour cela que je souhaite cela. Je regardais Sébastien CHATAING qui n'a pas encore identifié l'association. M.MOHAMED AHAMADA pourra regarder.

Mme PROST.- Je me permettrai de relayer les coordonnées. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Olivier GLÜCK, Aurélie LOIRE, Pauline SCHLOSSER

- Adopté à l'unanimité -

**43. ATTRIBUTION DE DIVERSES SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX :
CENTRE SOCIAL DES BUERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LE
SECTEUR CROIX-LUIZET – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN**

M. LE MAIRE.- Le rapport 54, j'ai deux demandes d'intervention. Mme GOYARD-GUDEFIN, souhaitez-vous en dire un mot ou répondez-vous aux questions ?

Il y a une première demande d'intervention pour Villeurbanne Insoumise Ensemble, Madame Danielle CARASCO.

Mme Danielle CARASCO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises, la maison de Croix-Luizet s'est retrouvée en situation de cessation de paiements pour faire face à ses charges. Le juge du tribunal judiciaire a décidé début décembre de la liquidation de l'association et donc de la cessation de ses activités.

Cette maison, implantée dans le quartier depuis 1943, était pourtant très fréquentée par les habitants de tous âges. Avec ses 400 adhérents, c'est une grande perte que la fermeture de ses portes. Cela a mis en grande difficulté de nombreuses familles qui comptaient sur la crèche et sur le centre loisir et 19 personnes ont été licenciées.

Tout un service que l'on pourrait qualifier, à notre sens, de public a été supprimé subitement, ce qui est regrettable et éprouvant. Heureusement, des mesures ont été prises immédiatement pour pallier la fermeture et pour soulager les usagers déboussolés et acculés à une réorganisation familiale du jour au lendemain.

Nous découvrons avec un certain soulagement cette délibération et la demande de subvention pour un accueil des loisirs des 3-11 ans qui sera pris en charge par le centre social des Buers.

Nous remercions et saluons l'énergie, le professionnalisme, et l'engagement des personnels de ce centre social. De même, nous soutiendrons le projet de préfiguration de centre social pour le quartier de la Croix-Luizet auxquels seront associés les usagers de l'ancien équipement.

Plus qu'une délicate attention et qu'un juste retour, cela s'inscrit pleinement dans notre volonté de créer plus d'espace de démocratie et de prise de décisions locales. Nous n'oublions pas les 19 personnes licenciées, nous leur souhaitons bonne chance et satisfaction dans la suite de leur parcours professionnel.

Nous voterons bien sûr pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, demande d'intervention pour le groupe des Écologistes, Madame ARTHAUD.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises, Il y a deux mois environ nous apprenions la liquidation judiciaire de la Maison Croix-Luizet, association présente sur le quartier depuis de nombreuses années comme vient de le rappeler ma collègue.

Dès que la situation financière a été connue, les équipes municipales des directions de vie associative, petite enfance ainsi que les élus ont été mobilisés afin d'accompagner les

familles vers des solutions en matière de garde et afin de permettre la poursuite des activités associatives. Si les habitants se sont montrés à juste titre inquiets face à l'incertitude que représentait la fermeture de cet établissement, nous sommes restés à l'écoute et avons poursuivi le dialogue en réaffirmant l'ambition de la ville sur ce secteur et la volonté de reconfigurer un centre social.

Engagé dans un protocole de fusion début 2022 avec la Maison Croix-Luizet, le centre social des Buers a su répondre rapidement aux besoins des familles en affectant un certain nombre de places en centre de loisirs aux familles en provenance de Croix-Luizet et en travaillant à des solutions plus pérennes dès 2023. Cette délibération vient donc acter le déploiement d'une offre de loisirs pour les vacances et les mercredis pour les 3-11 ans sur l'année 2023 et marque une étape importante en vue de la rédaction d'un projet social et familial, préalable nécessaire à une demande d'agrément.

Nous tenons à remercier les adhérentes et adhérents et les salariés du Centre Social des Buers qui en dépit des circonstances ont su se montrer réactifs et déterminés à pourvoir aux intérêts des familles, et ce sans considération de frontière d'intervention, mais avec un sens aigu de l'intérêt collectif.

Nous voterons avec confiance ce rapport, mais aussi avec espoir quant à la reconfiguration à venir pour le Centre Social des Buers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Cela n'appelle pas de commentaire. Ce sont deux interventions qui soutiennent à la fois les personnes qui ont été mises en difficulté dans cette fermeture, que ce soient les salariés ou les usagers de la structure et la réactivité, dans la limite des moyens légaux possibles pour notre ville. Un certain nombre de personnes ont pris la parole dans la presse en disant : pourquoi la ville n'a pas versé une subvention d'équilibre ?

On s'est expliqué plusieurs fois et auprès des salariés et des usagers sur l'illégalité de cette possibilité au regard du déficit structurel. De nouveau, merci aux élus et aux équipes qui se sont mobilisés pour accompagner au mieux ce moment difficile pour l'association et à bientôt sur le travail à venir pour la reconfiguration d'un service à la hauteur des attentes des habitants sur ce quartier.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Gaëtan CONSTANT, Aurélie LOIRE

- Adopté à l'unanimité -

44. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE"

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 29, pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PÉRIODE 2023 A 2025 – Mme Aurore GORRIQUER

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 22, il y a 3 demandes d'intervention. Est-ce que Mme GORRIQUER vous souhaitez dire un mot avant ou répondrez-vous aux questions ?

Mme GORRIQUER.- Je vais simplement répondre aux questions.

M. LE MAIRE.- La parole est donc au groupe Communiste et Républicain, M. HAULAND-GRØNNEBERG.

M. HAULAND-GRØNNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, par cette délibération, nous devons nous prononcer sur la convention entre la ville et le Booster de Saint-Jean avec une subvention de 177 500 euros pour 2023. Dès le début de l'expérimentation, on observe que l'association comme il a été énoncé dans le rapport a réalisé environ 350 entretiens et recruté près de 130 personnes dans les EBE.

C'est toujours mieux que rien, mais d'après l'INSEE, on a pu voir que le nombre de chômeurs de longue durée sur le quartier n'a pas diminué depuis 2017 et tend même à augmenter légèrement pour les personnes inscrites depuis plus de deux ans.

Pour nous, la promesse de zéro chômeur de longue durée sur le territoire est pour l'instant loin d'être tenue, on se demande si cette démarche vaut mieux que les autres modes d'insertion. Par ailleurs, les réserves que nous avons déjà exprimées sont toujours d'actualité.

En effet, les missions du comité local pour l'emploi sont partagées entre la maison sociale et Le Booster sur le quartier des Brosses, mais ce n'est pas le cas pour le quartier Saint-Jean où Le Booster concerne l'ensemble des prérogatives du CLÉ, conférant une grande autonomie par rapport à la municipalité.

En particulier sur le contrôle de la complémentarité des emplois, c'est-à-dire de leur non-concurrence avec des emplois publics ou privés. Ce modèle que nous critiquons vise à s'exporter puisque Le Booster étend son champ d'action à l'échelle de la métropole de Lyon.

Par ailleurs, au niveau métropolitain, Le Booster propose, je cite « de renforcer la mobilisation des grandes entreprises autour d'un projet fédérateur, Territoire Zéro Chômeur et d'augmenter le marché métropolitain au bénéfice de tous les Territoires Zéro chômeur ».

Pour nous, cette orientation est contraire à l'esprit de départ de l'expérimentation puisqu'il s'agissait à l'origine de créer des activités nouvelles et utiles pour le quartier en favorisant l'échange économique et solidaire et non pas d'alimenter de grandes entreprises de l'agglomération en main-d'œuvre bon marché.

Pendant que le gouvernement s'attaque une fois de plus aux droits des chômeurs, le dispositif Territoire Zéro Chômeur de longue durée risque finalement de n'être qu'une béquille bien insuffisante pour pallier la dégradation des droits des chômeurs de longue durée.

Enfin, au vu du montant de la subvention, nous aimerions disposer d'un bilan précis et chiffré de l'action Le Booster, car le rapport d'activité qui nous a été transmis est pour nous très insuffisant.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération et je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, la parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, M. BOCQUET.

M. BOCQUET.- On n'intervient pas systématiquement sur ce dispositif, mais de temps en temps, on tient à rappeler également nos réserves sur Territoire Zéro Chômeur et notre vigilance sur ce que cela induit pour le système de solidarité, pour l'assurance chômage, le droit du travail, sur la complexité du montage également et le volume cumulatif d'argent public qui est versé pour ce projet, directement ou indirectement.

On souscrit très largement au propos et à l'intervention du groupe Communiste, cela me fera gagner un peu de temps. Comme eux, on attend l'étape du bilan des actions qui sont menées. Plus largement, quelle est la place de Territoire Zéro Chômeur par rapport au droit commun ? Quid de ceux qui demandent dorénavant, pour certains, sa généralisation ?

De fait, cette expérimentation est mise en œuvre depuis 2017 sur Villeurbanne, on est passé d'un territoire d'expérimentation à deux, et on s'interroge sur ce que cela veut dire sur l'avenir. Quels systèmes de solidarité on défend dans notre société ?

Une autre question pour l'État : les réformes depuis 2019 ont détruit les garanties accordées aux chômeurs et on se demande jusqu'à quel niveau les collectivités vont devoir pallier ce désengagement de l'État, combien d'expérimentations il va falloir, combien de dispositifs innovants, combien de dérogations au droit commun, etc.

On peut toujours rappeler les effets positifs de TZC, l'impulsion d'une dynamique territoriale, la création de liens sociaux. Et puis surtout le fait de redonner confiance et stabilité à ceux qui en bénéficient. Pour ces raisons, on continuera de soutenir l'expérimentation, mais on s'interroge sur le devenir et ce que cela induit sur le niveau global. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe pour le groupe Génération.s, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Socialistes et Citoyennes Citoyens Villeurbannais, et les Écologistes, M. PELCÉ.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, suite à la loi de 2016 de l'expérimentation TZCLD, Villeurbanne avec Saint Jean, faisait partie des 10 premiers territoires habilités en France.

La loi de 2020 a permis d'augmenter le nombre de territoires et Villeurbanne a reçu le 12 décembre dernier l'habilitation pour un second territoire : le quartier des Brosses.

Rappelons ce qu'est un TZC : c'est finalement quelque chose d'assez simple. Ce sont d'abord tous les acteurs d'un quartier : les habitantes et les habitants, les partenaires économiques, les institutions – qui se mettent autour d'une même table pour répondre ensemble à 2 questions :

- qui parmi nous recherche un emploi et n'en trouve pas depuis plus d'un an ?
- Comment peut-on y apporter des solutions ?

En s'appuyant d'une part sur les compétences des chercheurs d'emploi et d'autre part sur les attentes d'un quartier.

TZC c'est donc :

- permettre à ces questions d'être posées,
- permettre à ces questions de trouver une réponse,
- permettre leur mise en œuvre.

Quand certains et certaines choisissent de promouvoir une supposée valeur travail qui ferait du travail l'alpha et l'Omega de notre société, qui serait une condition du sens de la vie et qui voudrait alors que l'on travaille toujours plus vieux, TZC propose un autre récit où le travail est plutôt un outil.

D'abord un outil au service du droit à l'emploi : en s'appuyant sur l'association Le Booster via sa mission d'exhaustivité : c'est par exemple pour celles et ceux, et très souvent celles, qui avec un CDI à temps choisi et une proximité géographique peuvent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Dans un TZC, on est recruté parce qu'on souhaite un emploi et qu'on en a le droit et c'est tout.

Et puis le travail c'est un outil au service d'un quartier :

1 comptoir multiservice, une friperie, la réparation de vélos, la retouche des vêtements, des services aux personnes âgées isolées. Voici un petit florilège des services qui existent ou qui sont à créer dans les entreprises à but d'emploi.

Ainsi TZC c'est bien un récit politique qui raconte – et ici qui fait – une société où le travail permet :

- plus de lien social,
- des services de proximité accessibles et utiles,
- une image et une ambiance améliorées dans le quartier.

Ces constats émanent des habitantes et des habitants de Saint-Jean dans la dernière évaluation de l'expérimentation.

Alors, bien sûr, tout n'est pas simple tous les jours, cela prend du temps et on peut trouver des points à améliorer. Il reste des chômeurs de longue durée à Saint-Jean. Mais, ne tombons pas dans un sophisme de la solution parfaite, voici un projet qui – très concrètement – réduit le chômage de longue durée, contribue au dynamisme d'un quartier, rend à certaines et à certains la dignité. Voici un projet qui a toute sa place dans la Ville des utopies réalisées...

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame GORRIQUER.

Mme GORRIQUER.- Merci. Pour répondre à ce qui a été dit, c'est une expérimentation, donc c'est forcément quelque chose qui cherche à s'améliorer au fil de l'eau. Je voulais

préciser que pour le dernier bilan de TZC à Saint-Jean on a quand même plusieurs EBE sur ce territoire, dont Emerjean avec 100 salariés et Enjoué avec 10 salariés.

Je rappelle que les EBE viennent en complément des structures d'insertion par l'activité économique, mais ne sont pas en elles-mêmes des structures qui remplacent l'insertion. Ce n'est pas seulement les EBE, ce n'est qu'une petite partie. Territoire Zéro Chômeur, il y a aussi les partenariats qui sont importants.

Je pense au partenariat avec Pôle Emploi parce qu'avant TZCLD, sur 400 personnes sans emploi à Saint-Jean, on avait la moitié qui n'était pas du tout identifiée par les services de Pôle Emploi. Je ne sais pas si cela peut jouer sur le calcul des chômeurs longue durée sur le territoire.

Je voulais évoquer que sur le dernier rapport c'est la vision des habitants de TZCLD à Saint-Jean qui a mis en avant le lien qui a été fait entre les habitants. Ce qui est important pour un territoire où les gens sont souvent isolés. Cela a été fait grâce à Comptoir de Saint-Jean, grâce à l'allée verte réalisée par Le Booster, grâce aux Voisins malins. Ce n'est pas chiffrable, mais c'est important pour les habitants.

Enfin, je voulais juste préciser quelque chose, Le Booster a vocation à proposer des activités économiques qui ne se substituent pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire et qu'ils ne doivent pas détruire l'emploi déjà existant. Je rappelle que ces activités doivent être présentées au comité local pour l'emploi et c'est bien ce comité qui valide ces actions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour la précision de ces réponses qui m'amènent à ne pas en dire davantage. M. GARABEDIAN est en conflit d'intérêts, c'est pour cela qu'il n'a pas porté la délibération, mais Mme GORRIQUER y a parfaitement répondu.

On ne va pas se réconcilier sur ce dossier-là avec Cyril HAULAND-GRØNNEBERG, mais je voulais juste dire que je ne désespère pas avec le travail que lance la ville de Vénissieux pour s'engager dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur qu'un jour nous soyons d'accord. Je me permettrai d'en rester là.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des abstentions pour le groupe Communiste et Républicain. Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Mathieu GARABEDIAN, Caroline ROGER-SEPPI.

- Adopté à l'unanimité -

- Betend Muriel, Butet Antoinette, Goyard-Gudéfin Christine, Hauland-Grønneberg Cyril s'abstiennent -

46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "JEUNESSE AU PLEIN AIR" - Mme TRON

M. LE MAIRE.- Rapport 8, je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MÉDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE VILLE DE VILLEURBANNE - TONKIN 2022-2025 - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Rapport 61, est-ce qu'il y a une intervention conjointe entre le groupe Communiste Républicain et les Écologistes ou est-ce que chacun en a une ? *(On lui répond par la négative.)* Il n'y a qu'une seule demande d'intervention sur ce rapport 61, on est bien d'accord ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je vais essayer de conforter l'enthousiasme du groupe des Écologistes ou de répondre aux interrogations qui pourraient être les vôtres par rapport à cette délibération dont j'ai grand plaisir à présenter. D'autant plus qu'elle aurait dû être présentée au Conseil municipal précédent, mais comme nous étions en discussion avec l'État pour le montage financier, cela n'a pas pu être fait. Il y a aussi eu un changement de délégué du préfet, il a donc dû refaire preuve de pédagogie et de négociation.

Le cadre dans lequel s'inscrivent ce rapport et la proposition qui est faite est à la fois la mise en place d'une cité éducative sur le territoire de Villeurbanne et sur la signature, il y a un peu plus d'un an, de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

On l'avait signée avec les partenaires le 3 février 2020. Dans cette stratégie, il y a plusieurs axes. Je ne vais pas refaire l'axe, mais il y en a au moins un qui correspond à la partie prévention. C'est l'axe 1, et nous sommes bien dans cet élément de prévention. Pour s'inscrire dans cette thématique, la ville de Villeurbanne a souhaité mettre en place une action de médiation scolaire et périscolaire, et une médiation par les pairs, c'est l'articulation l'un et l'autre, sur le quartier du Tonkin.

Pourquoi cette proposition ? Tout simplement parce que cela part d'un diagnostic partagé avec les acteurs, que ce soient ceux de l'État dans les commissions à la préfecture sur la sécurisation aux abords des établissements scolaires ou avec les acteurs de la ville sur le territoire ou avec les acteurs de l'éducation nationale dans les écoles et à proximité des écoles, y compris avec l'ensemble des partenaires du territoire. Je pense au centre social et culturel de Tonkin qui nous faisait remonter un certain nombre d'éléments.

Ce diagnostic partagé faisait état, sans surprise, d'une situation de dégradation et de climat social dégradé, et donc d'une inquiétude de la part des professionnels et d'un certain nombre d'acteurs. La réponse qui est portée à travers ce rapport est de toucher l'intégralité des publics.

Quand on parle d'intégralité des publics, ce sont à la fois les enfants, les familles, y compris l'axe de parentalité qui est inscrit dans la stratégie territoriale et aussi les professionnels. Cet élément dans la mise en place, c'est rappeler aussi que la médiation se fait par une présence humaine. C'est bien ramener l'accompagnement humain en élément structurant et important dans la politique que nous mettons en place.

Les actions avec les objectifs, il y en a plusieurs, je ne vais pas toutes les donner, mais seulement les plus importantes : accentuer le lien entre le scolaire et le périscolaire parce que l'on sait que c'est aussi dans cette jointure parfois subtile que peut se passer un certain nombre d'éléments de décrochage. Redonner confiance aux professionnels qui agissent sur le territoire, ce qui passe par des aménagements techniques, par le rappel à l'ordre dans les écoles et à proximité, en mairie aussi pour des comportements incivils qui pourraient toucher le secteur.

Cela fait partie des prérogatives de police du Maire et c'est un élément que nous mettons en place. Si ce n'est pas suffisant, il y a la possibilité aussi – car nous avons signé un protocole avec le procureur – des rappels à la loi aux obligations citoyennes qui sont un autre élément, mais qui n'appartiennent plus directement à la ville.

Cet accompagnement passe aussi par la formation des professionnels, c'est une proposition qui leur est faite par rapport à une demande de leur part d'être formés à la gestion des conflits. C'est aussi s'appuyer sur la mise en place de cette médiation scolaire et périscolaire sur des acteurs, avec une convention qui va lier la préfecture, la ville, l'éducation nationale, France médiation et localement la structure qui portera le médiateur scolaire, l'Agence Lyon Tranquillité Métropole.

Il y a 3 grands objectifs : prévenir et lutter contre les violences, les conflits et le harcèlement. L'actualité, malheureusement, nous a livré des exemples de harcèlements faits par de jeunes enfants dont on ne pouvait s'imaginer qu'ils pouvaient être concernés, pourtant ils le sont.

Le deuxième axe est de prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, car c'est un élément parce que l'on sait que l'absentéisme est lié au décrochage et que ce dernier peut conduire à d'autres comportements qui viennent troubler la tranquillité des Villeurbannais sur le secteur.

Enfin, le troisième axe est le développement des comportements citoyens et d'une culture de dialogue et de tolérance. Il y aura donc ce médiateur qui va être porté par l'Agence Lyon Tranquillité, une responsabilité fonctionnelle par l'inspectrice de l'éducation nationale sur le secteur et une responsabilité opérationnelle avec les directions des écoles concernées. Les deux écoles étant Nigritelle Noire et Louis Armand.

Il y aura aussi une articulation avec le collège du Tonkin pour que l'ensemble de la communauté éducative des deux écoles et du collège puisse travailler en harmonie et en synergie avec le médiateur.

Le médiateur aura une feuille de route qui va dessiner avec un temps d'immersion, mais qu'il coconstruira avec les acteurs du territoire et je pense à l'ensemble de la communauté éducative et de l'ensemble des communautés éducatives informelles ou d'éducation populaire, pour utiliser un autre terme. C'est donc par rapport à ces éléments de diagnostic qu'il pourra ensuite rentrer en action concrète.

La convention, Monsieur le Maire l'a dit, c'est 2023-2025, on est sur un temps où il va se passer un certain nombre de choses. Peut-être que certains trouveront que la démarche est empirique plus que théorique, mais nous préférons être pragmatiques sur ces éléments. Avec un comité de suivi qui sera mis en place et qui se réunira pour suivre les

évolutions, et un comité de pilotage institutionnel pour valider les avancées et surtout se fixer un certain nombre d'indicateurs pour regarder les résultats qui seront mis en place.

Le coût, il y en a un, mais je préfère parler d'investissement social, est de 40 000 euros. L'État va en prendre une partie à travers les conventions adultes-relais, les actions vont être portées à travers le dispositif Cité éducative, et donc il restera à la charge de la ville 11 753,48 euros. C'est sur ce dispositif que le rapport vous est présenté. Je ne manquerai pas d'attendre un enthousiasme pour accompagner cet axe de prévention. Je rappelle que notre triptyque est : prévention, tranquillité publique et réparation, accompagnement des victimes s'il y a eu.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Mme KHELIFI, il y a un peu de pression sur votre intervention, mais vous êtes libre de dire ce que vous souhaitez ! Allez-y.

Mme KHELIFI.- Mon enthousiasme sera beaucoup plus rapide que Monsieur CROMBECQUE. Ce sera une intervention courte, je suis désolée de votre déception !

Monsieur le Maire, chers collègues, la mise en place de cette démarche de médiation sociale et scolaire répond à une interpellation forte de la communauté éducative et enseignante du quartier du Tonkin et à un besoin d'accompagnement des familles. Former à la médiation par les pairs c'est agir, à l'échelle d'un quartier donc en proximité, pour des relations sociales apaisées, où chacune et chacun peu mieux comprendre les envies ou les attentes de l'autre : se parler avant que le conflit n'éclate. C'est toute la mission de ce projet et de l'adulte relais qui le portera.

Cette démarche témoigne également d'une coopération territoriale réussie entre la Ville et l'Éducation nationale, soutenues par l'État financeur au titre de la Cité éducative.

Notre Cité éducative villeurbanaise, opérationnelle depuis un semestre, a déjà permis d'engager 250 000 euros et de soutenir 16 projets, souvent pluriannuels, sur différents quartiers.

Des projets de médiation scientifique itinérants, un travail de formation et de valorisation de la diversité linguistique dans le quartier des Brosses, déployé pour 3 ans, auprès des professionnels de la petite enfance et de la maternelle, mais aussi des parents, ou encore un projet promouvant l'implication citoyenne des enfants dans la vie de la cité sur des projets concernant la vie dans l'école, aux abords de l'école, la vie dans le quartier. D'autres actions de tutorat ou de découverte professionnelle sont également déployées auprès des publics plus âgés.

Pour autant, la richesse des projets et la diversité des acteurs mobilisés au sein de notre Cité éducative ne doivent pas entrer en concurrence avec les moyens de l'Éducation prioritaire dont relève la majeure partie de notre territoire. Nous serons également attentifs à ce que les moyens de droits communs structurels attendus de l'État soient à la hauteur des enjeux locaux et du service public d'éducation. C'est pourquoi nous serons très vigilants quant aux réformes annoncées par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets donc ce rapport aux voix, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à une série de rapports entre le 58 et le 56 qui sont présentés respectivement par Alain BRISSARD et Morgane GUILLAS. Il y a des interventions groupées et séparées, ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est qu'il y ait d'abord une présentation commune de l'ensemble de ces rapports puis que je donne la parole dans l'ordre des demandes d'intervention. À savoir, pour le groupe de la majorité sur la 58 à Julien RAVELLO, ensuite à Olivier GLUCK pour Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Je donnerai la parole successivement, mais vu que toutes ces interventions sont liées les unes avec les autres, je propose d'éviter une présentation hachée.

J'ai oublié les périmètres scolaires, avant que l'on passe à la suite.

48. MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES - RENTRÉE 2022-2023 -
Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Rapport 65, il n'y a pas de demandes d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je laisse à présent la parole à Alain BRISSARD et Morgane GUILLAS pour la présentation des programmes de travaux et ensuite il y aura une série d'interventions.

M. BRISSARD.- Merci, Monsieur le Maire, et bonjour à tous. Normalement, il devrait y avoir un support visuel qui vient accompagner la présentation de ces rapports et qui permet de les illustrer de manière plus visuelle.

M. LE MAIRE.- Il semblerait que vous deviez faire sans support, malheureusement.

M. BRISSARD.- C'est rude parce que ça faisait partie de l'exercice. Mais je vais commencer et peut-être que le document arrivera en cours de route. La série de délibérations qui viennent illustre notre ambition en matière de végétalisation et l'actualité de cette politique pour 2023.

Une végétalisation pensée comme un levier pour rafraîchir la ville, l'apaiser, créer les conditions d'une cohabitation harmonieuse entre différents usages de l'espace public et retrouver un lien à la nature et au vivant.

Ces rapports sont aussi l'occasion de mettre en valeur une marque de fabrique de notre majorité, celle d'une recherche d'une construction collective de nos projets, additionnant les objectifs, les ambitions, les besoins portés par chacun des élus dans leur délégation et prenant en compte la spécificité des quartiers, la parole des habitants pour construire les propositions les plus riches et complètes possibles.

Le premier de ces rapports, la requalification du parking Raphaël De Barros en est une illustration emblématique. Je présente aujourd'hui ce rapport, mais j'aurais pu laisser la

parole à Ali MOHAMED AHAMADA au regard des équipements sportifs qui vont trouver leur place sur le site ; à Stéphane FRIOUX au regard du jardin de lecture dont la mise va se voir doter ; à Mathieu GARBEDIAN dans la continuité du projet Archipel ; Agnès THOUVENOT au titre de l'ambition portée par ce projet en termes de transition écologique ; à Pauline SCHLOSSER de par la transformation de nos moyens de déplacement ; à Olivier GLUCK en porte-parole des préoccupations des habitants du quartier.

Tous ces adjoints qui, depuis deux ans, ont participé à la construction de ce projet. Au final, c'est au travers de la question de la végétalisation de notre ville qui est aujourd'hui présentée et cela montre qu'à Villeurbanne, et je l'espère ailleurs, la végétalisation ne se pense pas à la place des autres usages de la ville, mais en complémentarité de toutes nos politiques. Et en levier d'action pour la ville donnant ainsi un supplément de vie à tous nos projets et un supplément de bien-être pour tous nos habitants.

La question que vous pouvez vous poser est de savoir si ce projet est à la hauteur de cet investissement collectif. J'aurais aimé vous en faire la démonstration visuelle et vous la laisser à votre libre arbitre, nous avons quelques visuels qui étaient proposés par l'agence In Situ qui nous accompagne dans cette transformation.

M. LE MAIRE.- Ce que je propose c'est que, si l'on arrive à retrouver le PowerPoint, on passe d'abord aux rapports 31, 39. On a quelques rapports qui n'ont pas besoin de support, si jamais on y arrive d'ici là pour vous accompagner dans la présentation. Cela vous convient ?

On prend donc le rapport 31 et on revient sur ce point plus tard avec le support si possible.

56. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

57. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Le rapport 39. Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Gaëtan CONSTANT, Yann CROMBECQUE, Stéphane FRIOUX, Morgane GUILLAS, Aurélie LOIRE, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON, Cédric VAN STYVENDAEL.

- Adopté à l'unanimité -

58. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP- Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Mme FORT, souhaitez-vous évoquer le rapport avant qu'Aurore GORRIQUER s'exprime pour Villeurbanne Insoumise ?

Mme FORT.- Je voulais juste rappeler comme chaque année que notre programme de travaux pour la mise en accessibilité des ERP avance bien dans le programme Ad'AP. On est bons élèves, merci à la majorité précédente d'avoir bien entamé le processus, on continue. On a pris un peu de retard du fait de la crise sanitaire et de l'augmentation des coûts des matières premières, pour autant, on tient le cap.

On va sûrement demander une ou deux années supplémentaires, ce qui est le cas pour beaucoup de communes, et ce sera l'occasion de réfléchir en 2023-2024 aux acquisitions de la ville. Comment les mettre en accessibilité, comment les faire rentrer dans ces mises en accessibilité, et comment poursuivre l'accessibilité. Il y a encore des choses à faire et de nouvelles acquisitions qui arrivent. Le travail sera donc à poursuivre.

On va terminer ce programme et envisager les suites. Voici les orientations pour cette année et la suivante.

M. LE MAIRE.- Merci, j'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, et c'est Aurore GORRIQUER.

Mme GORRIQUER.- Monsieur le Maire, chers collègues, quand on a besoin de faire des travaux d'accessibilité dans un établissement recevant du public, cela veut dire que la place des personnes en situation de handicap n'a pas été considérée lors de sa construction.

Cela en dit malheureusement long sur leur place dans une société qui a été construite pour les personnes valides et qui a du mal à s'adapter à toutes les autres. Prendre en compte le handicap en corrigeant lorsque c'est possible les bâtiments existants, c'est très bien, mais le prendre en compte dès la budgétisation et la création des nouveaux ERP, c'est beaucoup mieux.

La loi nous y contraint et c'est bien sûr positif, mais elle ne va clairement pas assez loin dans l'accessibilité réelle des personnes en situation de handicap. Certains bâtiments peuvent être construits pour être accessibles, mais continuent à mettre à part ces personnes. Je cite deux exemples : un enfant en fauteuil qui ne peut pas rentrer dans le gymnase par la même porte que ses camarades se sent mis de côté. Un adulte qui doit demander l'accès à l'ascenseur du cinéma se sent dépossédé de son autonomie.

La loi porte une image technique de l'accessibilité, elle oublie la sensibilité humaine. Elle ne prend pas en compte ni le confort ni la multiplicité des handicaps dans l'accès aux ERP. On n'accède pas de la même façon à un établissement si on est en fauteuil roulant, si l'on est mal voyant ou autiste.

C'est pour cela que nous, à Villeurbanne, nous voulons aller plus loin. On réfléchit à une accessibilité globale et non uniquement concentrée aux personnes à mobilité réduite. Rendre accessible un établissement, c'est aussi penser à la formation des personnels, à la sensibilisation des autres publics, à des programmations adaptées.

C'est ce que nous avons fait, par exemple, dans les classes ULIS où lors de la capitale française de la Culture et nous continuerons de le faire dans les années à venir.

M. LE MAIRE.- Merci, cela n'appelle pas forcément de réponse de votre part Mme FORT. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Muriel BETEND, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Aurélie LOIRE, Lucie MASTROLORITO, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON.

- Adopté à l'unanimité -

59. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CIMETIÈRES – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Rapport 32, pas de demandes d'intervention.

Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

60. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Pas de demandes d'intervention.

Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déports : Gaëtan CONSTANT, Yann CROMBECQUE, Stéphane FRIOUX, Christine GOYARD GUDEFIN, Morgane GUILLAS, Aurélie LOIRE, Julien RAVELLO, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Sonia TRON, Cédric VAN STYVENDAEL.

- Adopté à l'unanimité -

61. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE – Mme Christina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Pas de demandes d'intervention.

Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

62. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Pas de demandes d'intervention. Vous vouliez ajouter un mot, Mme TRON ?

Mme TRON.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je rappellerai seulement quelques éléments pour éclairer cette délibération. En effet, votre vote qui, je l'espère sera favorable, va nous permettre d'investir pour un cadre de vie scolaire de qualité et de traduire concrètement notre stratégie d'investissement porté depuis deux ans.

Je vais vous en rappeler quelques éléments importants qui me paraissent nécessaires d'avoir en tête pour éclairer la délibération, notamment les montants et leurs affectations sur tel et tel secteur.

En effet, cette nouvelle stratégie bâimentaire intègre davantage la prospective et les besoins de rattrapage par quartier, intègre également une construction plus durable en considérant les facteurs bioclimatiques, une qualité architecturale plus cohérente avec les usages au quotidien.

La poursuite de ces travaux d'amélioration du patrimoine existant améliore l'efficacité énergétique et le confort intérieur comme ce sera le cas cette année dans les groupes scolaires Camus, Jaurès, Zola ou Anatole France.

Notre stratégie prend également en compte le renouvellement des grands principes programmatiques. Un nombre de classes limité par groupe scolaire, à 20 classes, comme ce sera le cas dans le programme définitif du groupe scolaire Grand Clément ou lors des restructurations pour réduire la taille, et donc les effectifs, de nos grands groupes scolaires comme à Croix-Luizet où nous passerons de 27 à 24 classes, ou encore quand les aménagements nous permettent de supprimer les classes installées dans des modulaires. Comme ce sera le cas à Antonin Perrin, cette année ou à moyen terme à Albert Camus, je l'espère.

Cette stratégie vise à doter chaque groupe scolaire de bibliothèques d'une nouvelle génération bien localisée pour les maternelles et les élémentaires, plus spacieuses et animées. Ce sera le cas cette année à Edouard Herriot et à Saint-Exupéry. Très récemment, ou dans les prochaines semaines, les livraisons se feront sur Jean Zay, Jean Moulin, Jouhaux, cette dernière attendant sa bibliothèque depuis quelques mois.

Le diagnostic des usages et la conception de ces espaces éducatifs collectifs sont également concertés en amont avec les différents usagers, y compris les enfants. C'est une démarche que nous souhaitons poursuivre dans les prochaines années.

Enfin, nous programmons l'intégration systématique de restaurants dans chaque groupe scolaire pour limiter et à terme réduire le nombre de temps méridiens délocalisés et améliorer la qualité du temps de restauration proposé aux enfants. En augmenter également le nombre de places et nous engagerons cette année des travaux dans le restaurant scolaire Émile Zola.

Je terminerai mon propos en attirant votre attention dans cette délibération sur le lancement des études préalables nécessaires à la construction du troisième groupe scolaire prévu dans ce mandat dans le centre-ville sur sa partie sud et dont l'ouverture est prévue pour septembre 2027. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette « brève » présentation du rapport 36. *(Rires.)*

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

63. PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT

M. LE MAIRE.- M. AHMADA voulait-il faire une brève présentation du rapport ? Il n'y a pas de demandes d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous revenons à l'intervention de M. BRISSARD. Il semblerait que nous ayons retrouvé le PowerPoint, sans savoir s'il était vraiment parti ou non. Les services vont pouvoir le présenter. Allez-y.

(Un document est projeté.)

M. BRISSARD.- Ce que vous voyez ici, c'est le futur projet d'aménagement du parking Raphaël De Barros. Il faut un peu d'imagination, car actuellement le parking est un des lieux les plus minéraux et les plus stériles de la ville, sur lequel on a quelques usages qui tentent de subsister avec les projets qui ont été menés par Mathieu GARBEDIAN sur Archipel autour de la restauration des plus démunis. Autour de quelques projets sportifs également que l'on a essayé de faire vivre sur le parking avec notamment un skate park.

Le projet est de le réaménager complètement et d'y faire cohabiter tous les usages que j'ai évoqués en début de présentation, c'est-à-dire garder une partie de stationnement, développer une partie ludique et sportive avec un terrain de basket, un skate park ; développer un espace de convivialité autour des nouveaux bâtiments modulaires qui ont été installés au nord du site ; installer au sud un jardin de lecture en plein air et un jardin partagé.

Au centre, c'est à la place de la zone centrale du parking, c'est ce que le concepteur a appelé le « champ de foire », c'est-à-dire un lieu qui soit à la fois végétalisé dans son intégralité, mais qui permette lors d'événements particuliers d'y stationner des véhicules si besoin ou d'y installer d'autres équipements comme des tentes pour les événements en plein air.

Sur le slide suivant, on voit mieux le « look » qu'aura ce parking à l'issue de ces travaux de réaménagements. Avec une végétalisation complète du site, plus de 200 arbres et arbustes qui vont être plantés sur l'espace et une désimperméabilisation complète des espaces.

C'est un nouveau parc de quartier qui s'installe à cet endroit et qui verra se juxtaposer tous les usages que j'ai évoqués tout à l'heure.

Sur le slide suivant, il s'agit du calendrier prévu. Après le vote de ce Conseil on prévoit de notifier le choix de l'agence In Situ, d'avoir une réunion publique avec les habitants le

20 mars prochain et ensuite des études de conceptions jusqu'en mars 2024 avant la mise en œuvre des travaux tout au long de l'année 2024.

Voilà pour ce premier rapport et cette requalification du parking de Raphaël De Barros.

M. LE MAIRE.- Puisqu'il y avait une demande d'intervention de la majorité, portée par Julien RAVELLO, je propose qu'on lui laisse la parole maintenant.

M. RAVELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes, Monsieur l'Adjoint l'a dit, ce n'était pas un petit jardin, mais un grand parking qui sentait bon l'enrobé. Un parking de 150 places, sur un terrain bitumé de 11 000 mètres carrés. Un parking aujourd'hui, mais demain, un bon exemple des transformations concrètes que l'on peut apporter pour améliorer la vie quotidienne des riverains, des passants et des bénéficiaires du programme Archipel.

Ce site est très propice aux rencontres puisqu'il est au croisement d'activités très différentes : la Maison du livre, de l'image et du son ; le sport avec la salle multiactivités Raphaël de Barros, le skate park, l'ASVEL foot et le boulodrome ; les distributions alimentaires des Camions du cœur ; le square enfin, fréquenté par les riverains et les familles. Nous voulons continuer à faire coexister toutes ces activités, tout en transformant un endroit peu désirable en moteur pour la réalisation de nos trois politiques publiques prioritaires que sont la transition écologique, démocratique et l'égalité entre toutes et tous.

L'ancien parking répond déjà au besoin majeur qu'est l'alimentation, grâce aux camions du cœur qui sont présents depuis plusieurs années et aux cuisines à usage libre, pilotées par l'association Le Mas, qui a tout récemment ouvert ses portes. À terme, la création du pôle sportif, du jardin partagé et la mise en valeur du parc seront bénéfiques à tout le monde : chacun et chacune pourra profiter d'un nouvel espace public où se tiendront des manifestations culturelles notamment.

Nous sommes d'autant plus contents de porter ce programme que nous y voyons un contrepoint aux violences exercées à l'encontre de droits chèrement acquis. La diminution des allocations destinées aux chômeurs, le conditionnement du RSA à un travail, ou les droits de plus en plus restreints des réfugiés dégradent concrètement les conditions d'existence des gens.

Face à cela, nous pensons qu'il est des droits qui ne sont pas négociables, et nous n'aurons de cesse de promouvoir la solidarité plutôt que l'exclusion. Nous voterons donc avec grand plaisir cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, je mettrai le rapport aux voix après le rapport 57 et après l'intervention de Villeurbanne Progressiste car ils ont demandé une intervention sur 58 et 57 après le 57. Donc pour l'instant on présente le rapport 43 avec le Programme de requalification des cours d'école.

M. BRISSARD.- Normalement, nous avons aussi quelques visuels. *(Un document est projeté.)*

La requalification des cours d'école est une politique menée par la municipalité à l'initiative de Damien BERTHILIER dans l'ancien mandat et qui se bonifie année après année. Dans ce que je constate des projets que les services proposent et dans les objectifs

qu'ils poursuivent, on sent les acquis de l'expérience de différents projets que nous mettons chaque année en œuvre.

Cette année, nous déployons ces projets de requalification de cours d'école, de désimperméabilisation, de végétalisation et de mise en œuvre d'usages plus diversifiés sur l'école Antonin Perrin, l'école primaire, avec 3 cours qui vont être réaménagés. Une sera transformée en véritable parvis de l'école, offrant un terrain sportif de quartier.

Deux autres cours sont sur l'école primaire Jean Jaurès, il y a le visuel du travail de concertation avec les enfants qui est mené par les ateliers Pop-Corn et je remercie Sonia TRON d'avoir proposé d'accompagner le projet sur la maîtrise d'usage et de pouvoir développer dans le cadre de ces projets un travail conjoint avec les équipes pédagogiques et les enfants.

Ce travail permet année après année d'avoir des réalisations de plus en plus qualitatives, et j'ai hâte d'être au mois de septembre et de voir le résultat tel qu'il va se réaliser sur ces 2 groupes scolaires.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention d'Olivier GLUCK pour Villeurbanne Insoumise.

M. GLUCK.- Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est un secret pour personne, les étés en ville se transforment peu à peu en une longue canicule. Ces chaleurs sont d'autant plus fortes que tout en ville ou presque est bétonné. Planter et végétaliser est donc une nécessité et en tant que secteur public nous devons montrer l'exemple en le faisant dès que possible dans nos équipements pour ombrager et rafraîchir. C'est d'autant plus vrai dans les cours d'école où les enfants jouent au sol dans un environnement très minéral.

Nous pourrions aussi aller plus loin dans la réflexion et le fait d'associer les personnes directement concernées, les enfants comme cela a été présenté, est une très bonne chose. Nos cours devraient être non seulement végétalisées, être accessibles mais aussi être inclusives.

L'inclusivité est tout simplement le fait de mettre fin aux exclusions dont sont victimes certaines personnes, et on sait qu'une cour de récréation peut être accessible physiquement tout en excluant ou reléguant certains groupes d'enfants.

Ces exclusions commencent dès l'enfance, en tant que premier espace public investi, la cour de récréation est un endroit lourd de sens et participe à leur construction sociale. Nous pourrions profiter de ces requalifications pour que l'organisation de l'espace ne se fasse plus au détriment des groupes sociaux dominés, comme les enfants en situation de handicap et les filles.

Ce sont souvent eux et elles qui se retrouvent, par la construction même du site, relégués aux marges tandis que l'espace central est approprié par les garçons valides. Pour accorder à chacun et chacune les mêmes places, nous pourrions réguler les espaces physiques de jeu ou encore proposer aux équipes éducatives de réguler davantage les temps de jeu en proposant différents types d'activité tout au long de la semaine.

Par ailleurs, pour que les enfants cessent de répéter les stéréotypes de genre, ces mêmes équipes doivent être formées à ces enjeux pour ne pas eux-mêmes les reproduire. Ni plus ni moins, il s'agit simplement d'enseigner aux enfants dès le plus jeune âge que toutes et

tous ont les mêmes droits à l'espace public en contrebalançant les stéréotypes et les dominations qui s'exercent d'un groupe sur l'autre.

Cette délibération ne concerne que la végétalisation des cours, nous aurions aimé avec davantage d'éléments qui nous montrent que ces questions ont été réfléchies, travaillées et que notre ville avance vers l'inclusion dès le plus jeune âge. Nous voterons favorablement pour ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. M. BRISSARD, vous présentez le rapport 57, je laisserai la parole à Villeurbanne Progressiste, puis nous enchaînerons sur les autres rapports.

(Un document est projeté.)

M. BRISSARD.- L'espace Jean Monnet se trouve au Tonkin, il longe le grand parc Jean Monnet qui fait plus de 4 000 mètres carrés et sur lequel on a entamé depuis 2019 des discussions avec les habitants pour l'améliorer progressivement.

Il y avait eu une première étape qui avait été celle d'en interdire l'usage aux scooters qui faisaient des rodéos continuels et qui a porté ses fruits. On a eu une deuxième étape de concertation avec les habitants sur les équipements qu'ils souhaitent voir se développer autour de ce parc. On est dans la phase où nous allons procéder au choix du maître d'œuvre qui va pouvoir les réaliser.

Ce sont à la fois des équipements pour les enfants de 8 à 12 ans, des équipements pour avoir une zone réservée aux possesseurs de chiens, et un certain nombre d'équipements pour rendre cet espace beaucoup plus attrayant, car c'est un espace très ombragé et qui a vocation à être beaucoup plus utilisé en été.

Voilà pour ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci, la parole est au groupe Villeurbanne Progressiste sur les rapports 58 et 57, c'est Madame Virginie DEMARS qui a la parole.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie de nos concitoyens, en pied d'immeuble, incite à aimer son quartier, à se sentir plus en sécurité et à développer le partage et le dialogue entre voisins. Nous ne pouvons qu'approuver cette démarche.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur les concertations que vous évoquez régulièrement. En effet, il semble que les personnes interrogées pour chaque projet urbain vont toujours dans le même sens : modes doux, végétalisation et inclusion.

Alors qui sont les concertés ? Car lorsque nous discutons avec nos concitoyens dans différents quartiers sensibles ou pas, ils nous parlent beaucoup d'incivilités. Il conviendrait de ne pas passer d'une politique de la sécurité, dans laquelle vous êtes engagés, à une politique de l'écologie ; l'une et l'autre sont tout aussi importantes.

Par ailleurs, vous parlez de modes doux sur le Tonkin. Là encore, est-ce que les habitants véhiculés, et surtout les personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap, seront des victimes supplémentaires de cette volonté politique du tout vélo ?

J'ai pu constater dans vos réunions publiques que sur cet aspect souvent évoqué par nos concitoyens, vous n'apportez pas de réponses précises, voire éludées. Alors qu'entendez-vous par « inclusif » ?

Dernier point, l'amélioration du cadre de vie passe aussi par des immeubles et des appartements entretenus. Dans le quartier des Buers, malgré un aménagement urbain de qualité, il reste néanmoins des points d'ombres sur l'état des logements sociaux où les habitants se sentent abandonnés.

Monsieur Le Maire, qu'elle est donc votre politique du logement existant, vous qui participez au Conseil National de la Refondation du logement. Mon discours peut s'éloigner de ce rapport, mais ces points sont essentiels, car pendant que votre majorité et vous-même profitez de cette audience pour faire de la politique nationale régulièrement, nous nous attachons à exprimer les questions et les attentes des Villeurbannaises et Villeurbannais, quels qu'ils soient.

Nous voterons pour ces deux rapports tout en suivant avec attention les évolutions de ces projets. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- On va avoir un exercice d'équilibriste important, Monsieur BRISSARD, on est parti sur les programmes de requalification de parking De Barros, l'intervention sur le mail piéton, une interrogation sur votre politique de mobilité si l'on est pour ou contre le tout vélo ou la voiture et par ailleurs une interpellation sur la qualité des logements au Buers.

Je vous laisse répondre sur la première partie puis l'on dira un mot rapidement sur la question des logements.

M. BRISSARD.- C'est vrai que les projets ne sont pas de même nature et la question des mobilités sur les deux rapports n'a pas vocation à se traiter de la même manière. Dans un cas on est sur un parking qui est sous-utilisé sauf de manière ponctuelle les soirs d'événements, et que nous allons réduire à 30 places ce qui correspond à la jauge actuelle d'utilisation. On est sur une adaptation de l'espace public aux réels usages.

Sur l'espace Jean Monnet, la question de la voiture a été traitée il y a déjà 40 ans et j'ai du mal à imaginer qu'il y ait un souhait d'ouvrir la voie à une réappropriation de ces espaces à l'automobile. On est plus sur des modes doux et la capacité de pouvoir se déplacer tranquillement dans son quartier que d'ouvrir de nouvelles voies à la voiture.

M. LE MAIRE.- Merci. Je propose de ne pas faire de réponse concernant la politique du logement du Maire, y compris sur les Buers. Mme DEMARS, je trouve que votre réflexion est presque déplacée au regard des montants décidés par l'exécutif précédent d'investissements pour accompagner le bailleur dans la réhabilitation et sur le fait que l'on continue d'accompagner la réhabilitation des Buers. Peut-être que cela fait longtemps que vous n'êtes pas allée voir les habitants des Buers qui ont pu avoir le projet de réhabilitation.

Autant, au départ, il y a eu une résistance qui a conduit à réengager la concertation avec eux qui a conduit à des aménagements de travaux et aujourd'hui, je n'entends pas le même mécontentement que vous sur la qualité des réhabilitations qui ont été conduites.

Comme ce n'est pas à l'ordre du jour, je propose que vous le réserviez sur une autre délibération. Vous avez souhaité aborder ce sujet, mais on a encore eu l'occasion d'y aller avec le patron de la Banque des Territoires et j'ai été interpellé par les gens qui étaient les plus virulents à l'époque de la concertation. Certains se rappellent bien ce moment-là où cela avait été tendu sur ces questions, et l'ensemble de ces personnes me disait qu'il avait été tenu compte de leurs souhaits en matière d'évolution sur la réhabilitation des logements.

En tout cas, aux Buers on est au travail sur cette question avec le bailleur social Est Métropole Habitat, accompagné par la ville et par la métropole, mais peut-être ne pensiez-vous pas à cela en particulier et dans ce cas nous attendrons une autre délibération pour aborder ce sujet si vous le permettez.

On va mettre les rapports en voix.

49. PROGRAMME DE TRAVAUX : REQUALIFICATION DU PARKING DE BARROS - RUE LENOIR

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50. PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLE EN 2023

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

51. PROGRAMME DE TRAVAUX : REQUALIFICATION DU MAIL PIÉTON DE L'ESPACE DE L'EUROPE JEAN MONNET - QUARTIER DU TONKIN

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- On passe à présent au rapport 45, 44, 30 et 56. À l'issue de la présentation des rapports, il y aura une seule demande d'intervention pour les groupes Génération.ss, Communistes et Républicains, Cercle Radical Place Publique, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Socialistes Citoyennes Citoyens Villeurbannaises Villeurbannais, les Écologistes, par Agnès THOUVENOT. Et ensuite, nous voterons chacune des délibérations. Monsieur BRISSARD, la parole est à vous.

(Un document est projeté.)

M. BRISSARD.- Nous en présenterons 2 chacun, en commençant par le square Marie-Claude Thivillon, qui se trouve à l'entrée ou la sortie de l'école Ernest Renan B dans le quartier du Cusset, et sur lequel il y a un petit projet à côté de celui que l'on présentera. Il y a la création du parc ACI. Cela montre aussi la capacité des services et de notre majorité à agir en opportunité.

Nous avons à la fois la requalification de l'école qui était engagée et on en a profité pour réaménager ce square de 300 mètres carrés. Ce n'est pas encore fait. On voudrait en faire

un parvis végétalisé qui soit agréable pour les enfants et les parents qui viennent accompagner et chercher leurs enfants à l'école. C'est un aménagement de proximité qui concourt au bien-être des habitants.

On va revenir en arrière pour le parc ACI. Le plan fait à peu près la même taille, néanmoins, on est sur un espace qui fait 2 hectares. On l'avait présenté en partie lors du dernier Conseil municipal avec la délibération sur la convention du PUP. Le parc est la pièce principale de cette convention avec un coût total de 6 millions d'euros TTC qui va être en grande partie porté par le promoteur privé et dont nous avons la responsabilité d'engager la réalisation.

Avec une agilité et une capacité d'innovation des services que je salue, puisque l'on a souhaité que le parc se fasse de manière très précoce dont la réalisation du projet. On a comprimé dans une phase commune à la fois la conception du parc, la concertation avec les habitants et en faisant appel à une assistance de maîtrise d'usage qui va nous permettre de coconstruire avec les habitants un parc suivant les 4 principes qui sont rappelés dans la délibération.

Une végétalisation très importante de l'espace, le fait de garder trace que l'on était sur un ancien site industriel, une co-construction progressive et le traitement particulier des bordures du parc. Ce qui donne le calendrier suivant, où l'on aura une livraison en 3 temps : une première à l'été 2025 où l'on aura une partie. Le cœur du parc ne sera pas touché par les travaux extérieurs. Puis progressivement, on va agrandir l'espace du parc pour une livraison complète à l'été 2027.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces deux rapports, je laisse Mme GUILLAS prendre le relais sur les deux autres.

Mme GUILLAS.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je n'ai pas accès à l'affichage de l'écran donc je glisse un mot aux confrères : si c'est possible pour les prochains Conseils municipaux d'incliner un peu plus l'écran, cela nous permettra de le voir. Je vous fais confiance, vous allez trouver les bonnes slides.

Je vais présenter ces deux derniers rapports qui concernent la création et l'agrandissement de jardins partagés. Dans ce mandat, nous nous sommes engagés à développer les jardins partagés dans la ville de Villeurbanne. Ces espaces nous permettent de créer des lieux de verdure qui sont productifs avec des fruits, des légumes, des aromatiques, des fleurs suivant les préférences des habitants.

Ils remplissent aussi de nombreux autres objectifs, ce sont des lieux de convivialité, de rencontre, ils rafraîchissent la ville, ils accueillent la biodiversité, ils embellissent la ville et permettent aussi aux gens de ralentir un instant pour prendre le temps d'observer la nature et de la développer à leur échelle. C'est pour cela qu'on les trouve très intéressants.

Ces deux jardins partagés s'inscrivent comme la suite de celui que l'on a pu inaugurer à l'automne dernier, à côté de la place Wilson, le jardin de Jeanne. On continue le travail avec les services pour répartir sur toute la ville en fonction des demandes des habitants.

Pour rentrer plus dans le détail de la délibération sur la route de Genas, cette délibération concerne l'agrandissement du jardin partagé des Feuillantines qui existe

depuis plusieurs années. Mais également la création d'un espace pédagogique de biodiversité.

Une enquête qui a été menée par le Conseil de quartier a permis de montrer les envies des habitants du quartier ainsi que les adhérents du jardin des Feuillantines qui ont ce besoin d'extension pour produire plus, mais aussi accueillir de nouveaux bénévoles. Ils sont à l'étroit dans leur premier jardin.

Ce projet d'aménagement de cette parcelle permet d'agrandir le jardin des Feuillantines de 425 mètres carrés et aussi de créer un espace pédagogique autour de la biodiversité qui fera 855 mètres carrés. Il y a 1 280 mètres carrés au total qui vont être aménagés pour accueillir ces divers publics.

L'espace d'agrandissement du jardin des Feuillantines va permettre d'ajouter du mobilier pour les jardiniers, mais aussi des équipements plus utiles pour la biodiversité comme une mare, de nombreux végétaux, le complément d'une clôture. Il y aura aussi une dépollution du sol, des chemins d'accès aux différents endroits du jardin.

Comme je vous le disais, cet agrandissement permet d'accueillir de nouveaux jardiniers, n'hésitez pas si vous en entendez parler autour de vous. Si des habitants ont des envies à ce niveau-là, il reste de la place, vous pouvez vous rapprocher de l'association.

Sur la deuxième partie du terrain, l'espace naturel qui va être aménagé va être confié à l'association France Nature Environnement. Vous en avez peut-être déjà entendu parler puisque la ville a de nombreux partenariats avec. Cet espace sera animé et utilisé par la FNE, mais aussi par le Conseil de quartier ainsi que par différentes structures voisines, d'autres équipements publics comme la crèche, le périscolaire et les écoles de proximité.

La proposition d'activité de la FNE sur cet espace rejoint dans ce cadre des propositions qui seront inscrites ou qui le sont déjà au plan d'éducation du territoire. D'autres associations partenaires vont aider aussi à la création de ce lieu. Comme Le Passe Jardins, Des Espèces Parmi'lyon pour accompagner les habitants. Ces derniers pourront avoir accès à ce nouvel espace naturel promoteur de biodiversité en pleine ville, ce qui permettra de déploiement de la nature en ville, d'y découvrir ou d'y redécouvrir ses bienfaits.

Pour conclure sur cette partie, la délibération porte sur une aide demandée à la métropole de Lyon à hauteur de 26 000 euros pour un budget du projet total de 165 000 euros d'aménagement.

Concernant le deuxième rapport, celui-ci est en lien avec la création et l'aménagement d'un nouveau jardin partagé qui est celui de Bonneterre et qui se situe à l'angle du Cours Tolstoï et de la rue Bonneterre.

Ce jardin est beaucoup plus petit que le précédent, d'où son surnom de « jardin de poche », il a une surface de 260 mètres carrés. Il a de bons avantages, car il est visible depuis la rue, ce qui, nous l'espérons, pourra attirer d'autres habitants à rejoindre le premier groupe de jardiniers qui s'est constitué. C'est un groupe d'une dizaine d'habitants qui était motivé par ce projet et qui a été préalablement investi dans la gestion de leur compostage partagé auprès de la MJC.

Il y a un acteur de proximité très actif dans le développement de ce jardin. Suite aux différents échanges avec les habitants, plusieurs propositions de scénarios leur ont été faites. C'est l'aménagement avec le plus de surface à cultiver qui a remporté l'adhésion des jardiniers. Vous voyez les différents scénarios à gauche et au milieu le scénario avec 60 mètres carrés cultivables qui a été choisi, ce qui permet de maximiser les productions.

Pour cela, le budget prévu pour ces travaux est de 160 000 euros, ce qui permet l'aménagement de leur cabane de rangement des outils, mais aussi de leur espace de convivialité, de la clôture du site, de l'ajout de terre végétalisée, car c'était un espace qui était un stabilisé au préalable donc le sol est à retravailler entièrement.

Il y aura aussi une fontaine d'eau potable, et les financements permettront aussi de faire des analyses de la pollution des sols, le montage de jardinières, la plantation d'un grand arbre et de plusieurs petits fruitiers pour constituer une haie fruitière tout autour du jardin et qui sera clôturée.

La bonne nouvelle qui est récente c'est que le terrain n'est pas autant pollué que ce qu'on imaginait. Peut-être que l'on pourra avoir des travaux moins chers par conséquent et on obtiendra une aggradation de ces sols plus rapide et plus facile pour permettre aux récoltes d'être consommées plus rapidement.

L'autre bonne nouvelle est la motivation du collectif qui compose ce petit groupe d'habitants et l'accompagnement avec Le Passe Jardins et la MJC sur ce projet qui les suit bien tout comme celui des services que je salue. Un petit message comme pour le jardin précédent, n'hésitez pas, si vous entendez dans ce quartier des habitants qui recherchent des jardins, à les rejoindre, car ils attendent de nouveaux bras. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Une intervention pour les groupes de la majorité portée par Mme Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Chers collègues, la nécessité de créer des parcs, des espaces publics végétalisés n'est plus à démontrer : lien social, santé mentale, activité physique, biodiversité, rafraîchissement de la ville : cette liste des bénéfiques pour nos villes denses entrées dans l'aire du dérèglement climatique pourrait être plus détaillée. Mais au nom de l'ensemble des groupes de la majorité, je voudrais souligner l'importance de planifier peut-être plus encore que les autres équipements publics la création de ces espaces. En effet, ceux-ci ne se décrètent pas. Ils se planifient, ils doivent être pensés en lien avec d'autres usages. Enfin, ils se financent.

Ils se planifient, car la ville se fabrique sur le temps long. Les outils du plan local de l'urbanisme existent. Il faut les mobiliser pleinement pour prévoir de grands parcs de un, deux, voire trois hectares et pour qu'une fois le temps du projet urbain venu, il s'impose et ne puisse être remis en cause.

Ce fut le cas en 2015-2016 avec le parc Grandclément ou le jardin du PUP Mansard, en 2022 avec le Parc ACI, demain à St Jean, après-demain aux Brosses ou à la Soie ou dans le secteur de Gratte-Ciel sud.

Il faut assumer aussi une forme de rattrapage dans la ville déjà construite. Il s'agit là de rééquilibrer des secteurs en déficit d'espaces publics où se concentrent les îlots de chaleurs. Il faut saisir les opportunités, faire des acquisitions foncières pour que demain

des petites parcelles deviennent des jardins partagés, des jardins de lectures ou encore des jardins sportifs.

Le deuxième enjeu est celui de l'imbrication des équipements et la gestion renouvelée que nous devons avoir pour permettre la démultiplication de ces espaces. Le site de Raphaël de Barros en est une bonne illustration.

Je tiens à saluer aussi le travail impulsé en début de mandat pour ouvrir les cours d'école en dehors des heures scolaires vers d'autres publics, d'autres usages. Cela va trouver une première traduction opérationnelle avec la cour de l'école Antonin Perrin : le terrain de basket sera à la fois celui du temps scolaire, périscolaire et celui du soir ou du week-end. Ici ce n'est pas un parc, mais demain, j'en suis sûre, certaines cours d'école, qui auront été fortement végétalisées, pourront devenir des refuges de fraîcheurs aux habitantes et habitants des quartiers.

Cette solution est une bonne réponse aux enjeux de sobriété foncière et financière.

Enfin il faut parler du financement, car le sol a un prix. Une question éminemment politique. Alors que les prix du foncier s'envolent, que le moindre mètre carré à Villeurbanne est fortement pollué, la création de nouveaux parcs représente un investissement important pour la collectivité. Cet investissement nous l'assumons à la hauteur des enjeux et des bienfaits qu'ils représentent. Mais cet investissement public a aussi l'immense avantage de sortir de la logique du marché et donc d'une logique de financiarisation de ces sols. Ils deviennent un bien commun – parfois autogéré comme à l'Autre Soie.

C'est sortir du risque de donner un prix à la terre, de penser sa fertilité et ses services écosystémiques rendus au regard de la seule valeur financière, car la nature n'a pas de prix.

Je vous remercie, pour toutes ces raisons, nous voterons bien sûr ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne pense pas que cela demande de réponse. Il y a beaucoup de délibérations avec quelques petits soucis techniques, j'espère que vous nous en excuserez, je vais synthétiser rapidement. Nous venons de valider le projet Raphaël De Barros d'aménagement du parking et des espaces verts, la végétalisation des cours d'école dans la continuation des projets engagés par notre équipe, le projet d'aménagement du mail piéton Jean Monnet, le square Marie-Claude Thivillon, le parc d'ACI au moins dans une première phase et des jardins partagés.

Cela fait beaucoup de projets qui sont conformes. On nous rappelait à nos engagements de campagne, à un certain nombre d'entre eux que nous avons pris devant les Villeurbannaises et Villeurbannais, je m'en félicite, je remercie les élus mobilisés et les services qui permettent de présenter l'ensemble de ces délibérations ce soir. Ce sont autant de projets extrêmement importants pour la qualité de vie des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Madame GUILLAS, pas d'inquiétude, la salle du Conseil va être entièrement réaménagée pour éviter le désagrément que vous avez évoqué d'ici la fin de l'année. En 2024 nous aurons une salle qui permettra une bonne visibilité pour tout le monde, le public et les membres du Conseil.

Je vous propose de mettre aux voix les rapports.

52. PROGRAMME DE TRAVAUX : REQUALIFICATION DU SQUARE MARIE-CLAUDE THIVILLON - 8 RUE FREDERIC FAÏS

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

53. CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC URBAIN ET PAYSAGER DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL ACI (AUTO CHÂSSIS INTERNATIONAL) : PROGRAMME DE L'OPÉRATION

M. LE MAIRE.- Le rapport 44. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs s'abstiennent -

54. DEMANDE D'UNE SUBVENTION À LA MÉTROPOLE DE LYON. AMÉNAGEMENT DU 71 ROUTE DE GENAS : EXTENSION DU JARDIN PARTAGE DES FEUILLANTINES ET CRÉATION D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE DE BIODIVERSITÉ

M. LE MAIRE.- Le rapport 30. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

55. PROGRAMME DE TRAVAUX : CRÉATION DU JARDIN PARTAGÉ BONNETERRE - ANGLE COURS TOLSTOÏ-RUE BONNETERRE

M. LE MAIRE.- Le rapport 56. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

64. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Nous passons, puisque nous avons traité les autres rapports, à la présentation du rapport annuel 2021 sur la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. C'est le rapport 7. Souhaitez-vous en dire un mot, Mme GANDOLFI ?

Mme GANDOLFI.- Juste un mot très rapide pour vous partager quelques remarques qui sont remontées de la commission consultative des services publics à la métropole. Au

niveau de l'eau, par exemple, elle est d'excellente qualité même s'il y a quelques points qui méritent d'être améliorés.

Cette commission a salué, comme nous pouvons le faire, l'installation des compteurs intelligents qui permettent de regarder très vite s'il y a des fuites et de saluer également le fait que les habitants, progressivement, font un peu plus attention à l'eau puisqu'on note des économies de ce côté.

De façon générale, la commission a donné des avis assez positifs sur la gestion de l'eau et a donné l'information qu'en janvier 2023 c'est une régie publique qui reprend la gestion de l'eau. Cela avait été entamé dans le mandat précédent et cela a été mis en place dès ce 1^{er} janvier.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe pour le groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, Madame la Rapporteur, chers collègues, mesdames et messieurs, ce rapport porte sur 2021, c'est donc l'avant-dernier rapport de la délégation de service public.

En effet, depuis le 1^{er} janvier, le service public de l'eau est assuré par la régie métropolitaine. Au nom des groupes Communistes Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble, je salue cette page nouvelle qui s'ouvre.

Nous nous félicitons de cette décision politique, car pour nous, l'eau n'est pas une marchandise. En tant qu'élément indispensable à la vie, l'eau ne peut être qu'un bien commun au même titre que l'air que l'on respire. L'eau douce est une ressource naturelle que l'on pense illimitée, mais c'est faux.

La grande sécheresse qui a frappé notre pays l'année dernière nous a rappelé que l'eau pouvait manquer. Même dans des régions tempérées, comme la nôtre. Nous pourrions bien connaître la même situation cette année. Autour de Lyon, les nappes phréatiques ont des niveaux plus bas qu'à la moyenne. Les sols sont déjà classés en « sécheresse exceptionnelle ».

C'est un fait, l'eau des nuages n'est pas buvable, c'est pourquoi nous devons prendre soin de l'eau qui nous entoure, n'en prélever que le nécessaire et la rendre la plus propre possible à la nature. C'est un tout qui ne peut reposer sur les seuls efforts individuels. Même si l'on sait qu'il est plus facile de moraliser le citoyen qui fait couler l'eau en se lavant les dents, plutôt que de verbaliser les industries qui polluent nos rivières.

Dans ce rapport, le délégataire indique avoir atteint un rendement de 85 %, seuil minimum fixé par le Grenelle de l'environnement. Malgré cela, le réseau perd chaque jour 8 mètres cubes par kilomètres de conduits. Soit 12 millions de mètres cubes par an. Il faut absolument poursuivre la rénovation du réseau pour diminuer les fuites.

La préservation de notre environnement suppose ainsi l'assainissement des eaux usées. Je profite de l'occasion pour exprimer une pensée particulière pour les égoutiers sans qui la dépollution serait impossible. À cause des terribles conditions de travail qu'ils endurent chaque jour, ils ont deux fois plus de malchance de mourir avant l'âge de 65 ans que le reste de la population.

On comprend donc ce que signifie la réforme des retraites pour eux. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Est-ce que Madame GANDOLFI souhaite répondre ?

Mme GANDOLFI.- Non, pas spécialement, si ce n'est de dire qu'effectivement la rénovation des réseaux devrait conduire à moins de fuites et donc une meilleure gestion et moins de gaspillage de l'eau. Tout cela a été entamé par la métropole depuis déjà quelques années.

M. LE MAIRE.- Très bien, il s'agit de la présentation d'un rapport annuel. Je ne suis pas sûr que cela nécessite un vote, on prend acte de la présentation de ce rapport. Je vous remercie.

Nous avons un deuxième rapport annuel, c'est toujours Laura GANDOLFI qui le présente. Il n'y a pas de demandes d'intervention, mais si vous souhaitez en dire un mot, allez-y.

65. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Mme GANDOLFI.- Juste un mot pour approuver le fait qu'il y a une grosse politique de gestion des déchets qui s'est intensifiée sur ce mandat avec un déploiement des composteurs collectifs. On en trouve quand même pas mal dans les quartiers. Avec un déploiement des composteurs individuels, il y a déjà eu deux ou trois distributions pour les personnes qui vivent en pavillon.

Enfin, vous avez vu en novembre le déploiement des bornes alimentaires qui devraient réduire nos bacs gris de 30 à 40 %. Un effort particulier aussi en direction des marchés qui va être fait pour avoir des marchés propres.

Il y a eu l'assermentation des agents de la métropole pour permettre d'aller plus vite lorsque les gens ne se conforment pas à cette gestion des déchets, en particulier pour le moment les immeubles ou les bacs qui restent très longtemps sur les trottoirs en gênant les personnes en situation de handicap et les piétons.

Voilà ce que présente globalement ce rapport sur les déchets.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention, nous prenons acte de ce rapport.

66. VŒU CONTRE LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES PRESENTE PAR LE GOUVERNEMENT

On arrive au dernier point de cet ordre du jour qui est un vœu présenté par l'ensemble des groupes de la majorité contre le projet de réforme des retraites, c'est Mme Morgane GUILLAS qui prend la parole.

Mme GUILLAS.- Merci, Monsieur le Maire. Je réfléchis, mais je vais quand même le lire pour ne décevoir personne et que tout soit bien exhaustif.

Pour le Président Macron et son gouvernement, le système français des retraites par répartition serait au bord du gouffre et nécessiterait un report de l'âge de la retraite à 64 ans. Avec un allongement accéléré de la durée de cotisations pour assurer sa survie.

Ces mesures sont injustifiées. De nombreux économistes s'élèvent contre les conséquences potentielles des mesures annoncées et dénoncent l'approche gouvernementale d'une situation déficitaire structurelle des caisses de retraite ainsi que les solutions préconisées.

Tout d'abord, cette réforme frapperait de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt et dont la pénibilité des métiers n'est plus reconnue et dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population ainsi que pour les plus précaires.

À Villeurbanne, ce sont plus de 32 000 employés et ouvriers qui souffriraient de l'allongement de la durée de cotisation. Cette réforme impacterait y compris nos agents et agentes de la ville, notamment les plus de 1 100 agents de catégorie C qui commencent plus tôt leur carrière.

C'est particulièrement vrai dans notre ville où le nombre de personnes en restriction de tâches ou en temps partiel thérapeutique a fortement augmenté depuis 3 ans, notamment chez les plus âgées. Elles seront particulièrement exposées à cette réforme puisqu'elles ne pourront jamais travailler jusqu'à leurs 64 ans.

Quel est le sens de faire basculer leurs transferts sociaux des caisses de retraite vers celles de l'assurance maladie ? Cette réforme aggraverait la précarité de celles et ceux qui sont déjà sans emploi avant leur retraite en allongeant leur temps passé aux minimas sociaux et renforcerait les inégalités femmes-hommes puisqu'elles connaissent des carrières plus morcelées.

En plus d'être brutale et inique, cette réforme est injustifiée. Le Conseil d'orientation des retraites indique qu'il n'y a aucune urgence financière. D'autres solutions existent pour consolider l'assise financière de notre système, comme : une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises, une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires Français, soit 12 milliards d'euros annuels comme le préconise Oxfam, mieux partager la valeur vers le travail plutôt que vers le capital en augmentant les salaires et non les dividendes, augmenter les cotisations patronales, créer des emplois, rehausser le salaire des femmes au même niveau que celui des hommes. Toutes ces mesures seraient génératrices de nouvelles cotisations et donc de nouvelles ressources.

À la place, le gouvernement prévoit notamment la participation de la cotisation employeur des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la caisse nationale des retraites des fonctionnaires, une nouvelle ponction insupportable dans le budget des collectivités territoriales.

Renforcer notre système de retraite basé sur les principes d'universalité et de solidarité nécessite des mesures de progrès et de partage des richesses. Grâce à lui, l'ensemble de la population a pu voir augmenter son espérance de vie en bonne santé et régresser fortement la misère chez les personnes âgées. C'est ce système de retraite par répartition qui a fait ses preuves et que nous voulons préserver.

Pour toutes ces raisons, nous, élus du Conseil municipal de Villeurbanne, demandons au gouvernement de retirer son projet de réforme du système des retraites et de chercher des solutions de financement basées sur nos idéaux républicains que sont l'égalité et la fraternité.

M. LE MAIRE.- Merci, concernant ce vœu j'ai une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Loïc CHABRIER.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez ce que je pense des vœux à caractère national qui sont censés avoir une incidence locale, en tout cas c'est ce que prévoit le règlement intérieur puisque tout vœu doit avoir un intérêt communal, mais enfin on peut toujours très subtilement rattacher un vœu d'incidence nationale à un contexte local. Là, on le trouve, on a les agents de catégorie C de la collectivité et les 500 millions à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux. C'est souvent pratique et vous l'avez fait comme pour d'autres vœux.

Je dois dire que je suis assez agréablement surpris sur la tonalité du vœu puisqu'au vu de ce à quoi j'ai assisté pendant la semaine lors des débats à l'Assemblée nationale, notamment pour des raisons professionnelles, dirons-nous, c'est quand même affligeant ce qu'on a vécu et je m'attendais à ce qu'on ait un vœu du même ressort...

Non, je dois dire que ce vœu est quand même plutôt modéré si je puis dire, je vois Madame la Première Adjointe qui sourit, peut-être est-elle experte en synthèse de la majorité municipale alors elle a dû concilier les desiderata des uns et des autres. Je dois dire que si on avait eu à l'Assemblée nationale des propos de cette nature comme on a aujourd'hui dans ce texte on aurait peut-être pu avoir un débat plus construit que celui auquel on a assisté.

Sur le fond, je ne veux pas décortiquer les éléments un par un, mais quand vous citez de nombreux économistes célèbres, moi je peux vous en citer aussi d'autres qui disent qu'au contraire la nécessité d'allonger l'âge de départ à la retraite est nécessaire.

Je peux citer Gilbert Cotte, Philippe Cohen, Denis Olivennes, d'ailleurs il y a une très bonne tribune de Denis Olivennes, il y a quelques semaines et ce n'est pas un ultra libéral, il a été directeur de la publication du nouvel Obs, PDG de la Fnac, il a participé aux travaux de l'institut Diderot...

Pour le reste on a une série de propositions, un peu « il y a qu'à, faut qu'on ».

Le conseil d'orientation des retraites, on lui fait dire ce qu'on veut, tout le monde se retranche derrière lui, mais il n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de problème financier, simplement qu'il n'y a aucune urgence. Néanmoins quand on regarde un peu plus précisément ce qu'il a dit, il a évoqué quand même une situation critique à partir de 2030 et on y est bientôt...

Il y en a un peu pour tout le monde, on cite Oxfam (madame Duflot), là on sait que c'est pour faire plaisir peut-être aux verts, et puis on a tout une série de propositions qu'on a un peu entendues pendant les débats à l'Assemblée :

- Il faut mieux partager la valeur vers le travail plutôt que vers le capital. Alors, oui, très bien, mais j'espère que vous allez tous vous féliciter de l'accord entre les

partenaires sociaux sur le partage de la valeur qui va être pris prochainement, si l'on en croit les annonces du gouvernement, dans la loi.

- Il faut créer des emplois. On est tous d'accord, dans ces cas-là j'entends bien que vous vous félicitez du nombre record de créations d'emploi qui ont été constatées ces dernières années, avec un taux de chômage au plus bas depuis 40 ans, un taux de chômage des jeunes au plus bas depuis 15 ans, etc.

Une politique qui porte ses fruits, et pas seulement la politique engagée en 2017 et là je me tourne vers les collègues socialistes, qu'il y a quelque temps encore j'aurais appelé mes camarades, cette politique-là même si c'est de bon ton de dénigrer ce qui s'est fait entre 2012 et 2017, elle a été menée et amorcée par la politique de l'offre, le CICE, etc. qui ont été menés par François Hollande.

Et je rappelle quand même sur la question des retraites aux collègues socialistes qu'à l'époque ils avaient bien soutenu la réforme de Marisol Touraine qui portait la durée de cotisation à 43 ans.

M. LE MAIRE.- Je vous ai donné deux minutes, vous en avez pris quatre. Si je vous laisse continuer et que vous finissez par dire que vous vous associez à ce vœu extrêmement pragmatique, je veux bien discuter... Allez-y.

M. CHABRIER.- Le système par répartition qu'on veut préserver on est tous d'accord, mais tous nos amis européens ont fait en leur temps les réformes qui vont dans le même sens que celle-ci, parfois même beaucoup plus drastique, et je pense aux socialistes portugais et aux socialistes espagnols qui sont allés beaucoup plus loin, donc on ne peut pas y échapper d'une manière ou d'une autre.

Qu'une réforme soit perfectible, je veux bien l'entendre, mais tenir de tels propos c'est à mon sens quand même ne pas parler vrai aux Français et moi je suis rentré en politique il y a de longues années de cela parce qu'il y avait un homme qui s'appelait Michel Rocard et qui préconisait le parler vrai !

Nous ne voterons donc pas votre vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je suis déçu, je suis sûr que la presse aussi, elle pouvait s'attendre éventuellement à une sorte de surprise : Villeurbanne donne l'exemple de la réconciliation sur le projet des retraites entre la gauche rassemblée, unie et une partie de la Macronie, mais ce ne sera pas pour ce soir. On en est désolé.

On maintient la présentation de ce vœu que je vais soumettre aux voix de l'assemblée. Je retiendrai l'introduction et la conclusion, la première sur le fait que, oui, à Villeurbanne, on essaie d'avoir un propos équilibré et constructif. Je vous remercie de le noter. Si jamais à un moment cela peut servir d'exemple à d'autres niveaux, on est tout à fait à la disposition pour partager ce temps d'élaboration de ce texte. Et puis sur la citation de Rocard, je ne peux qu'y souscrire, je ne suis pas certain qu'il aurait été tout à fait d'accord avec ce projet de retraite, mais personne ne peut le dire Monsieur CHABRIER, ni vous ni moi.

On va donc en rester là. Y a-t-il des abstentions sur ce vœu ? Des votes contre ? Des votes pour ? Ce vœu est approuvé.

- Adopté à la majorité -

- Kabalo Prosper, Prost Emilie, Chabrier Loïc, Demars Virginie, Benhaim Sabrina, Colson Stéphane et D'Hostingue Anaïs votent contre -

M. LE MAIRE.- Je vous remercie et viens clôturer l'ordre du jour. Permettez-moi d'avoir juste un petit salut amical pour Madame Joëlle RONDEPIERRE qui était au service des assemblées qui va rejoindre un autre service des assemblées. Il faut bien que les compétences qui sont à Villeurbanne puissent aller dans d'autres collectivités puisqu'elle rejoint le service des assemblées de la métropole du grand Lyon.

On lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles responsabilités et on la remercie du temps qu'elle a passé à nos côtés. Merci Madame RONDEPIERRE.

Sur ce, je vous souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 20 heures 55.)